

COMMUNE D'ESCASSEFORT



PLAN LOCAL D'URBANISME DOSSIER APPROUVÉ

Pièce n°6.4a : Annexe – Rapports sur les systèmes d'eau, d'assainissement et d'élimination des déchets

PROCEDURE	PRESCRIT	PROJET ARRETÉ	APPROUVÉ
POS INITIAL (dernière procédure en date)	_____	_____	le 16.11.2007
REVISION POS ELABORATION PLU /	le 23.09.2009	le 02.12.2013	le

VU POUR ETRE ANNEXE A LA
DECISION EN DATE DU :

LE MAIRE :



Syndicat Départemental d'Adduction d'Eau Potable
et d'Assainissement de Lot-et-Garonne

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT

ANNÉE 2012

Application de la Loi n° 95-101 du 2 février 1995, du décret n°2007-675 du 22 juin 2007 et de l'arrêté du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement

SOMMAIRE

INTRODUCTION	3
CHAPITRE 1 : LE SERVICE DE L'EAU POTABLE	4
1 LES INDICATEURS TECHNIQUES	5
1.1 La Production	5
1.2 La distribution.....	13
1.3 Les abonnés.....	17
1.4 La consommation	18
La qualité de l'eau	19
1.5.....	19
2 LES INDICATEURS FINANCIERS	21
2.1 Le Prix de l'eau.....	21
2.2 Les recettes d'exploitations.....	22
2.3 La dette.....	23
CHAPITRE 2 : LE SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF	24
1 PRESENTATION GENERALE DU SERVICE	24
1.1 Description.....	24
2 INDICATEURS TECHNIQUES	24
2.1 Les stations d'épuration.....	24
2.2 Les Volumes traités	47
2.3 Les Boues produites	49
2.4 Le Réseau	49
2.5 Les Abonnés	53
3 INDICATEURS FINANCIERS	55
3.1 Le prix de l'assainissement	55
3.2 Les recettes d'exploitation	56
3.3 La dette.....	57
CHAPITRE 3 : LE SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	58
1 PRESENTATION GENERALE DU SERVICE	58
1.1 Description.....	58
1.2 Nature du service assuré par Le Syndicat.....	59
1.3 Abonnés.....	59
2 INDICATEURS TECHNIQUES	60
2.1 Instruction des dossiers.....	60
2.2 Visites conseil, réhabilitation et litige.....	61
2.3 Réhabilitation subventionnées.....	62
2.4 Contrôles des assainissements	62
2.5 Suivi des matières de vidanges.....	65
3 INDICATEURS FINANCIERS	66
3.1 Tarifs assainissement individuel	66
3.2 Recettes du syndicat	66
3.3 Dépenses du syndicat	67
3.4 Evolution des dépenses et des recettes du service.....	68
ANNEXES	69
LEXIQUE	69
DETAILS DES DEPASSEMENTS DE LIMITES ET REFERENCES DE QUALITE DES EAUX TRAITEES ET DISTRIBUEES	70
NOMBRE D'INSTALLATIONS ANC.....	75
NOTE DE L'AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE	77

INTRODUCTION

Le Syndicat Départemental Eau47, qui regroupe **206 communes** du Département de Lot et Garonne, assure la production, le traitement et la distribution de l'eau potable sur le territoire des communes adhérentes. Il assure également les services liés à l'assainissement collectif et non collectif.

Au 1^{er} janvier 2013, les syndicats de la Brame, du Nord du Lot, du Nord de Marmande, du Sud d'Agen, du Sud du Lot, de la région de Tournon, ont fusionné avec le syndicat Eau47, et sont devenus des territoires.

En 2012, les services étaient assurés par ces six syndicats.

Le rapport sur le prix et la qualité des services d'eau et d'assainissement, établi par Eau47, est donc la consolidation des services de ces syndicats.

En 2012, aucun fait marquant important n'a empêché les installations d'eau potable ou d'assainissement collectif de fonctionner (tempête, coupure d'électricité...). Seul un épisode de froid en février 2012 a provoqué un nombre important de casses des réseaux d'eau potable, et des fuites et pertes d'eau sur tout le territoire.

Les agents du Syndicat Départemental assurent la gestion administrative et comptable du Syndicat.

EAU 47

997 avenue Jean BRU – Bâtiment B – 2^e étage
47 031 Agen Cedex- Tel : **05.53.68.44.00**

Ouvert au public du lundi au vendredi
8h - 12h et 13h - 17h (16h le vendredi)

www.eau47.fr

CHAPITRE 1 : LE SERVICE DE L'EAU POTABLE

La production, le traitement et la distribution d'eau potable ont été confiés par délégation de service public à des entreprises privées.

- Sur les territoires de la Brame, du Nord du Lot, Nord de Marmande, Sud du Lot, le délégataire est SAUR.

Le personnel est basé à Sainte Livrade sur Lot, à Castillonnes, à Duras, à Monflanquin.

Pour la mise en service d'un branchement ou tout renseignement relatif à la facturation de l'eau, le public peut se présenter dans les bureaux du délégataire à l'adresse suivante :

Zac de Nombel	47 110 Sainte-Livrade-sur-Lot	du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h	05 53 49 77 10
Place des Cornières	47 330 Castillonnes	mardi de 9h à 12h	05 53 36 97 24

Un service clientèle du délégataire est ouvert du lundi au vendredi de 8h à 18h, au **05.81.31.85.04**.

Un service d'astreinte permet au délégataire de répondre à toutes les urgences, sept jours sur sept et vingt quatre heures sur vingt quatre, sur simple appel téléphonique au **05.81.91.35.06**.

- Sur les territoires de Tournon, du Sud d'Agen ainsi que la commune de St Pardoux du Breuil, le délégataire est VEOLIA EAU.

Le personnel est basé à Agen, Marmande et Villeneuve sur Lot.

Pour la mise en service d'un branchement ou tout renseignement relatif à la facturation de l'eau, le public peut se présenter dans les bureaux du délégataire à l'adresse suivante :

1456 avenue de Colmar	47005 Agen cedex	Ouvert du lundi au vendredi 9-12h et 13h30-16h30	0 811 902 903 05 61 80 09 02
Avenue Marius Paul Otto	47200 Marmande	Ouvert du lundi au vendredi 9-12h et 13h30-16h	0 811 902 903
rue du Château d'Eau	47300 Villeneuve sur Lot	Ouvert du lundi au vendredi 9-12h et 13h30-16h	0 811 902 903

Un service clientèle du délégataire est ouvert du lundi au vendredi de 8h à 18h, au **05 61 80 09 02**.

Un service d'astreinte permet au délégataire de répondre à toutes les urgences, sept jours sur sept et vingt-quatre heures sur vingt-quatre, sur simple appel téléphonique au **05 61 80 09 02**.

1 LES INDICATEURS TECHNIQUES

1.1 La Production

1.1.1 Points de prélèvement et nature des ressources utilisées

Territoire	Captage	Photo
Brame	Forage de « Cougouille » (Allemans du Dropt) Date de mise en service : 1971 Capacité nominale : 80 m ³ /h Nature de l'eau : Nappe souterraine – Crétacé supérieur - Eocène Type filière : Traitement physique simple et désinfection	
Brame	Forage de « Maurillac » (Saint Colomb de Lauzun) Date de mise en service : 1975 Capacité nominale : 190 m ³ /h Nature de l'eau : Nappe souterraine – Crétacé supérieur Type filière : Traitement physique simple et désinfection	
Brame	Forage de « Marchepin » (Miramont de Guyenne) Date de mise en service : 1960 Capacité nominale : 120 m ³ /h Nature de l'eau : Nappe souterraine – Crétacé supérieur Type filière : Traitement physique simple et désinfection	
Brame	Source de « La Brame » (Vergt de Biron-24) Date de mise en service : 1960 Capacité nominale : 200 m ³ /h Nature de l'eau : Souterraine (Source) – Crétacé supérieur Type filière : Traitement de désinfection	

Nord du Lot	Forage de Bayssac (Monflanquin) Date de mise en service : 1968 Capacité nominale : 125 m ³ /h (3 600 m ³ /j) Nature de l'eau : Nappe souterraine Type filière : Traitement de désinfection	
Nord du Lot	Forage de Malaret (Boudy) Date de mise en service : 1971 Capacité nominale : 120 m ³ /h (2 760 m ³ /j) Nature de l'eau : Nappe souterraine Type filière : Traitement physique Simple et désinfection	
Nord du Lot	Sources de Bougnagou (Paulhiac) et de Bouyé (Montagnac sur Lède) Date de mise en service : 1960 Capacité nominale : 65 m ³ /h (1 920 m ³ /j) Nature de l'eau : Souterraine Type filière : Traitement de désinfection	
Nord du Lot	Forage St Pierre (Gontaud de Nogaret) Date de mise en service : 1963 Capacité nominale : 150 m ³ /h (4 803 m ³ /j) Nature de l'eau : Nappe souterraine Type filière : Traitement physique Simple et désinfection	
Nord du Lot	Usine de Pinel (Pinel Hauterive) Date de mise en service : 2009 Capacité nominale : 500 m ³ /h (10 000 m ³ /j) Nature de l'eau : Superficielle : Rivière Type filière : ultrafiltration et désinfection	

Nord du Lot	Forage de Savignac - Montplaisir (Savignac sur Leyze) Date de mise en service : 1991 Capacité nominale : 110 m ³ /h (2 400 m ³ /j) Nature de l'eau : Nappe souterraine Type filière : Traitement physique simple et désinfection	
Nord du Lot	Forage de Gardelle (Tombeboeuf) Date de mise en service : 1978 Capacité nominale : 160 m ³ /h (3 120 m ³ /j) Nature de l'eau : Nappe souterraine Type filière : Traitement physique simple et désinfection	
Nord de Marmande	Forage Desprin (Auriac sur Dropt) Date de mise en service : 1960 Capacité nominale : 180 m ³ /h Nature de l'eau : Nappe souterraine Type filière : Traitement physique et simple désinfection	
Nord de Marmande	Forage Saint Pierre (St Pierre sur Dropt) Date de mise en service : 1977 Capacité nominale : 180 m ³ /h Nature de l'eau : Nappe souterraine Type filière : Traitement physique et simple désinfection	
Nord de Marmande	Forage de Peyrouille (Virazeil) Date de mise en service : 1977 Capacité nominale : 120 m ³ /h Nature de l'eau : Nappe souterraine Type filière : Traitement physique et simple désinfection	

Sud d'Agen	Usine de Sivoizac (le Passage) Capacité nominale : 4000 m ³ /j Nature de l'eau : Superficielle (Garonne) Type filière : Traitement complet Ressource de substitution : voir forage de Brax	
Sud d'Agen	Usine de Sérignac et forage de Brax (Sérignac) Capacité nominale : 3000 m ³ /j Nature de l'eau : Superficielle (Garonne) ou forage profond	
Sud d'Agen	Forage de Bruch (Bruch) Capacité nominale : 2800 m ³ /j Nature de l'eau : Nappe Souterraine Type filière : Traitement de désinfection et déferri-sation	
Sud d'Agen	Source de Pelahaut (Réaup-Lisse) Capacité nominale : 200 m ³ /j Nature de l'eau : Souterraine (source) Type filière : Simple désinfection	
Sud d'Agen	Usine de Nazareth (Nérac) Capacité nominale : 2000 m ³ /j Nature de l'eau : Superficielle (Baïse) Type filière : Traitement complet	

Sud du Lot	Forage de Tulet (Cauzac) Date de mise en service : 1962 Capacité nominale : 180 m ³ /h (3 600 m ³ /j) Nature de l'eau : Nappe souterraine Type filière : Traitement de désinfection	
Sud du Lot	Forage Saint-Julien (Madaillan) Date de mise en service : 1983 Capacité nominale : 170 m ³ /h (3 400 m ³ /j) Nature de l'eau : Nappe souterraine Type filière : Traitement physique simple et désinfection	
Sud du Lot	Forage de Néguenou (Prayssas) Date de mise en service : 1964 Capacité nominale : 130 m ³ /h (2 600 m ³ /j) Nature de l'eau : Nappe souterraine Type filière : Traitement physico-chimique et désinfection	
Sud du Lot	Forage Le Mail (Saint-Antoine-de-Ficalba) Date de mise en service : 1984 Capacité nominale : 160 m ³ /h (3 200 m ³ /j) Nature de l'eau : Nappe souterraine Type filière : Traitement physico-chimique et désinfection	
Sud du Lot	Forage de Lagravette (Lafitte-sur-Lot) Date de mise en service : 1988 Capacité nominale : 150 m ³ /h (3 000 m ³ /j) Nature de l'eau : Nappe souterraine Type filière : Traitement physico-chimique et désinfection	

Tournon	Forage de Camp de Garde (Tournon) Date de mise en service : 1987 Capacité nominale : 45 m ³ /h Nature de l'eau : Nappe profonde Type filière : Filtration + Traitement de désinfection (Hypochlorite de sodium) Profondeur : 399m	
----------------	--	---

1.1.2 Mesures de prévention pour la qualité de la production

Au titre des contrats, le syndicat, avec la collaboration des délégataires, met régulièrement à jour les autorisations de prélèvement et de traitement des eaux captées et participe à la validation des périmètres de protection des captages d'eau du syndicat. Sont précisés ici les périmètres de protection pour les captages :

Territoire	Captage	Autorisation de prélèvement	DUP de périmètres de protection	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau
Brame	Miramont	19/12/2008	19/12/2008	80 %
	Maurillac	19/06/1974	19/06/1974	80 %
	Allemans			50 %
	La Brame			20 %
Nord du Lot	Gontaud	17/02/2009	11/02/1997	80 %
	Boudy	23/03/1971	30/11/1971	80 %
	Savignac	17/02/2009	05/02/1997	80 %
	Tombeboeuf	19/02/2007	26/10/2000	80 %
	Bayssac	23/03/1971	23/03/1971	80 %
	Bouyé	22/10/2007	22/10/2007	80 %
	Bougnagou	22/10/2007	22/10/2007	80 %
	Pinel	29/10/2010		20 %
Nord de Marmande	Auriac	02/09/2010	02/09/2010	60%
	St Pierre	08/03/1990	08/03/1990	80 %
	Virazeil	10/08/1976	10/08/1976	80 %
Sud d'Agen	Sérignac	05/01/2012	05/02/1997	80 %
	Bruch	05/01/2012	05/02/1997	80 %
	Pélahaut	29/12/2012	29/12/2012	80 %
	Nazareth	07/01/2008		20%
	Sivoizac	03/07/2006		20%
Sud du Lot	Le Mail	12/05/1987	12/05/1987	80 %
	Cauzac	02/09/2010	02/09/2010	60 %
	Prayssas	02/09/2010	02/09/2010	60 %
	Madaillan	02/09/2010	02/09/2010	60 %
	Lafitte	27/10/1988	27/10/1988	80 %
Tournon	Camp de Garde	03/08/1988	03/08/1988	80 %

Les forages de Boudy de Beauregard, Lafitte, le Mail, St Colomb de Lauzun, ont connu une régularisation administrative début 2013. Le dossier du forage de Cougouille a été déposé en juillet 2012.

Le dossier de la source de la Brame et des eaux de surface (Nazareth, Sivoizac, Pinel) sont en cours.

L'indice d'avancement de la protection de la ressource permet de connaître l'avancement de la démarche concernant chaque captage. L'indice d'avancement de la protection de la ressource en eau est de **59,5%** (selon l'ARS¹-délégation de Lot-et-Garonne – ex-DDASS²). Le tableau suivant présente les différentes étapes et leur valeur.

¹ ARS : Agence Régionale de Santé

Indices d'évaluation	Valeur
➤ Aucune action	0%
➤ Etudes environnementales et hydrogéologique en cours	20%
➤ Avis de l'hydrogéologue rendu	40%
➤ Dossier recevable déposé en préfecture	50%
➤ Arrêté préfectoral	60%
➤ Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre	80%
➤ Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté	100%

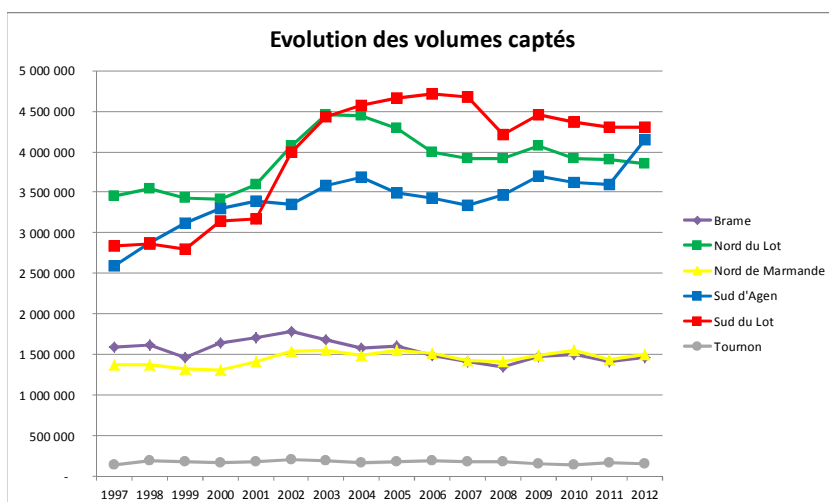
1.1.3 Les volumes produits

Le tableau suivant représente l'évolution des volumes produits par les différentes ressources. A noter que les volumes captés sont sensiblement équivalents aux volumes produits, dans le cas de sources ou de forages.

Territoires	Volumes produits en m ³	2 008	2 009	2 010	2 011	2 012
Brame	Maurillac	413 930	504 634	531 124	503 881	516 165
	La Brame	534 791	574 174	582 281	531 816	544 730
	Miramont	164 163	166 520	170 509	161 316	168 072
	Allemans	234 808	228 868	219 971	216 531	237 688
Nord du Lot	Bayssac	397 172	467 167	428 274	390 177	376 877
	Boudy de B.	530 560	543 520	535 600	493 263	183 500
	Bougnagou	193 523	247 257	253 668	218 685	197 944
	Gontaud	577 917	626 139	573 565	573 039	630 863
	Pinel Hauterive	1 356 317	1 311 029	1 310 740	1 493 450	1 844 820
	Tombeboeuf	441 210	384 770	365 829	317 847	227 866
	Savignac	275 498	331 966	275 606	259 203	261 300
Nord de Marmande	Auriac sur Dropt	493 207	533 704	547 162	487 616	485 614
	Saint Pierre sur D.	478 462	522 181	571 083	532 389	584 264
	Virazeil	397 766	387 550	388 167	380 944	381 956
Sud d'Agen	Bruch	273 278	452 190	428 678	375 326	515 816
	Mézin Gélise	657 537	205 318	-	-	-
	Nérac	411 115	991 791	1 180 815	1 158 546	1 402 886
	Reaup Lisse Pelahaut	67 431	73 512	52 333	60 952	70 394
	Sérignac	777 196	808 974	814 501	790 326	917 276
	Sivoizac	1 264 662	1 169 341	1 141 327	1 216 023	1 242 148
	Mézin ville - Coupé	12 648	-	-	-	-
Sud du Lot	Le Mail	590 040	651 387	696 961	761 801	917 779
	Cauzac	1 098 427	1 192 505	1 169 831	885 990	723 737
	Prayssas	563 398	610 210	610 171	662 331	716 339
	Saint Julien	1 073 253	1 115 777	972 860	1 097 002	1 029 925
	Lafitte	573 227	607 786	605 296	605 292	577 620
Tournon	Camp de Garde	178 181	154 337	147 272	164 580	338 853
TOTAL		14 029 717	14 862 607	14 573 624	14 338 326	15 094 432

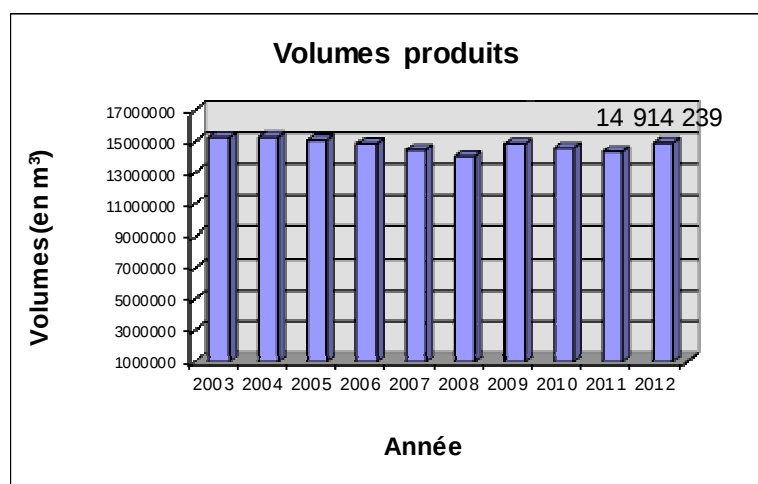
² DDASS : direction départementale des affaires sanitaires et sociales

Le pourcentage des volumes captés d'origine souterraine est de : 72,3%.



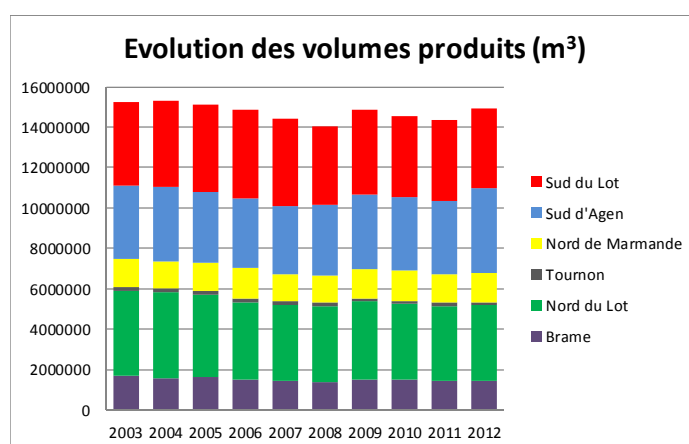
1.1.4 Les volumes produits

On peut extraire de ce tableau un histogramme représentant l'évolution du volume total produit.



La quantité d'eau produite en 2012 est en hausse par rapport à celle produite en 2011 (14 338 326m³).

Les productions de 2009 et 2010 étaient élevées car les conditions météorologiques étaient bonnes. Au contraire, les volumes des années 2007 et 2008 étaient particulièrement faibles en raison de la pluviométrie.



1.2 La distribution

1.2.1 Les ouvrages de stockage

Ils permettent d'assurer une régulation de l'approvisionnement en apportant une sécurité, en cas d'accident grave, sur les conduites ou les stations de refoulement.

La capacité de stockage totale sur le syndicat est de **63 255m³**.

En permanence, un volume minimal de 120m³ est conservé dans les réservoirs de plus de 200m³, et un minimal de 60m³ pour les autres réservoirs.

La liste des réservoirs est présente en annexes.

Il existe sur certains réservoirs des antennes de télécommunication permettant aux différents opérateurs de téléphonie de couvrir tout le territoire. La mise à disposition des châteaux d'eau en tant qu'occupation du domaine public rapporte une somme forfaitaire déterminée par le syndicat (d'environ 3000€ par opérateur).

Pour l'année 2012, la somme totale des mises à disposition s'élève à **71 997 €**.

1.2.2 Le réseau

La longueur totale du réseau du Syndicat est de : **8 028 km**.

Linéaire de réseau (en km)	2 012
Brame	960
Nord du Lot	2 166
Nord de Marmande	740
Sud d'Agen	2 154
Sud du Lot	1 890
Tournon	118
Linéaire Total	8 028

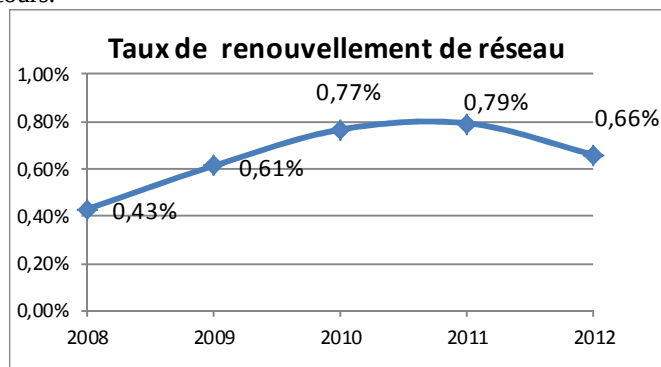
Les indices suivants permettent d'évaluer la connaissance du syndicat concernant ses réseaux d'eau potable.

1.2.1.1 Renouvellement du réseau d'eau potable

Le renouvellement des réseaux (hors branchement) permet de diminuer les pertes d'eau sur le territoire syndical. Il est exprimé par un taux de renouvellement du réseau :

Taux moyen de renouvellement des réseaux	2008	2009	2010	2011	2012
Linéaire total (en m)	7 857 830	7 868 870	7 967 218	8 008 088	8 028 028
Longueur de réseau renouvelé (en m)	72 875	79 908	75 944	23 879	12 372
Pourcentage de réseau renouvelé	0,93%	1,02%	0,95%	0,30%	0,15%
Longueur de réseau renouvelé de n-4 à n (en m)	169 195	241 245	305 438	317 687	264 978
Taux	0,43%	0,61%	0,77%	0,79%	0,66%

Ce taux est calculé à partir de la moyenne des longueurs de réseaux renouvelés depuis quatre années, rapporté au linéaire total de réseau de l'année en cours.



La baisse du taux de renouvellement s'explique par la difficulté de pouvoir contracter des emprunts auprès des organismes bancaires depuis 2011. Par ailleurs, le syndicat a souhaité tirer un bilan de l'efficacité du renouvellement des réseaux des années antérieures au regard des pertes d'eau avant de repartir dans de nouveaux programmes de travaux.

1.2.1.2 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux

Suite au décret n° 2007-675 du 2 mai 2007, un indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux doit être évalué. Cet indice est calculé à partir de notes attribuées à des éléments permettant d'apprécier l'étendue de la connaissance et de la gestion patrimoniale des réseaux suivant trois thèmes :

- Plan de réseau de collecte (0, 10 ou 20 points, suivant s'il couvre minimum 95% du réseau, et s'il est mis à jour annuellement)
- Eléments constitutifs du réseau (40 points maximum)
- Interventions sur le réseau (40 points maximum)

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 100.

L'indice du syndicat est 80 sur 100 conformément au tableau ci-dessous.

Indices d'évaluation	Valeur de l'indice	Application au syndicat
➤ Mise à jour annuelle des plans des réseaux	20	20
➤ Informations structurelles complète sur chaque tronçon	10	10
➤ Connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations	10	10
➤ Localisation et description des ouvrages annexes et des servitudes	10	10
➤ Localisation des branchements sur la base du plan cadastral	10	0
➤ Localisation et identifications des interventions	10	10
➤ Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des branchements	10	0
➤ Existence d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations	10	10
➤ Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations	10	10
Total	100	80

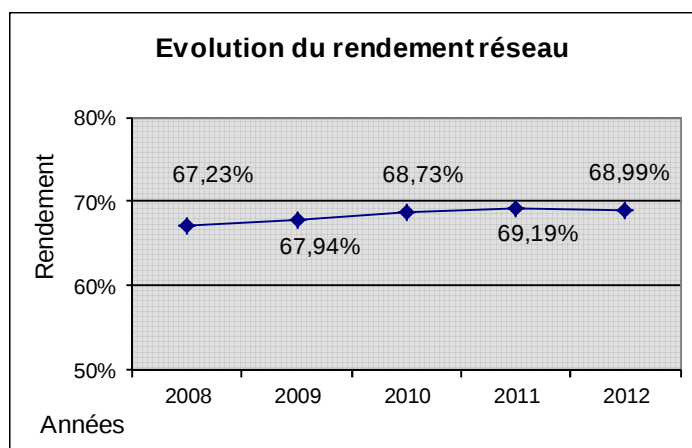
La localisation des branchements sur le plan cadastral est fastidieuse, au vu du nombre important de branchements. Ce travail est en cours par les délégataires. D'autre part, le syndicat a mis en place un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations dans un but de limiter les volumes perdus, par le remplacement des tronçons les plus anciens, ou ceux à l'origine de fuites récurrentes. Les pertes d'eau sont plus importantes dans les réseaux que les branchements.

1.2.3 Les pertes sur la distribution

1.2.3.1 Rendement du réseau de distribution

Le rendement du réseau se calcule en divisant les volumes distribués par le réseau (consommés A et vendus B) par les volumes introduits dans le réseau (produits C et achetés D).

Rendement du réseau en %	2008	2009	2010	2011	2012
Volume comptabilisé 365jours	8 915 724	9 258 101	9 460 513	9 218 245	9 111 300
Volume consommé sans comptage	50 720	49 765	49 740	50 230	50 060
Volume de service	274 460	344 410	404 300	414 200	657 328
→ Volume consommé autorisé 365jours (A)	9 240 904	9 652 276	9 914 553	9 682 675	9 818 688
Volume vendu (B)	448 120	421 210	418 761	377 365	452 624
Volume produit (C)	13 851 409	14 390 203	14 500 304	14 061 921	14 316 790
Volume acheté (D)	560 419	437 124	533 426	478 094	570 712
Indice	67,2%	67,9%	68,7%	69,2%	69,0%

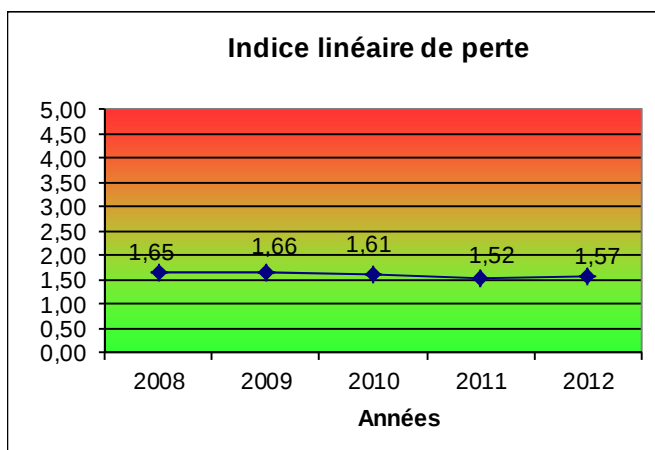


Le rendement du réseau en 2012 est en baisse par rapport à celui de l'année précédente. En effet, durant les mois d'hiver 2012, en février et mars, le gel a provoqué de nombreuses casses sur le réseau d'adduction d'eau, qui ont été difficiles à repérer et à réparer, car elles ont été simultanées. Il y a eu donc plus de perte d'eau que les années précédentes.

1.2.3.2 Indice linéaire des pertes en réseau

L'indice linéaire des pertes en réseau est égal au volume perdu par les réseaux par jour et par kilomètre de réseau.

Indice linéaire de pertes m3/km/j	2008	2009	2010	2011	2012
Volumes introduits dans le réseau	13 963 709	14 407 127	14 606 915	14 129 052	14 434 467
Volumes consommés autorisés	9 240 904	9 652 276	9 914 553	9 682 675	9 819 463
Linéaire total (en km)	7 858	7 869	7 967	8 008	8 028
Indice	1,65	1,66	1,61	1,52	1,57



Classement des indices linéaires de pertes	
ILP Bon	< 1,5
ILP Acceptable	< 2,5
ILP Médiocre	2,5 < ILP < 4
ILP Mauvais	>4

L'indice linéaire de pertes est considéré comme acceptable.

1.2.3.3 Taux d'occurrence des interruptions de service non programmé

Il s'agit du nombre de coupures d'eau (par milliers d'abonnés) survenues au cours de l'année, pour laquelle les abonnés concernés n'ont pas été informés à l'avance.

	2010	2011	2012
Fuites sur branchements	1 299	1 176	986
Fuites sur réseau	2 213	1 761	1 820
Nombre total de fuites	3 512	2 937	2 806
Interruptions de service pour 1000 abonnés	231	183	187
Recherche de fuites (km)	1261	1028	888

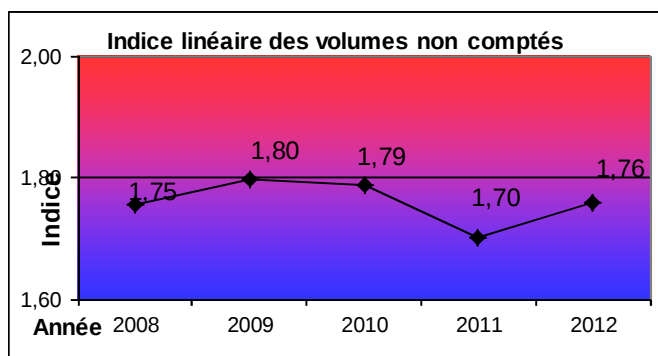
1.2.3.4 Indice linéaire des volumes non comptés

Cet indicateur permet de connaître la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet de comptage, comme par exemple les poteaux à incendie, les purges de réseau et réservoirs, les nettoyages de châteaux d'eau, les fuites...

Cette valeur reflète la gestion des eaux non comptabilisées (fuites, volumes de services) et l'efficacité de la gestion du réseau.

Cet indice linéaire des volumes non comptés est égal au volume journalier non compté (volumes introduits dans le réseau moins les volumes facturés) rapporté au kilomètre de réseau.

Indice linéaire des volumes non comptés m3/km/j		2008	2009	2010	2011	2012
Volumes introduits dans le réseau		13 963 709	14 407 127	14 606 915	14 129 052	14 434 467
Volumes facturés		8 930 260	9 244 507	9 407 897	9 154 514	9 286 553
Linéaire total en km		7 858	7 869	7 967	8 008	8 028
Indice		1,75	1,80	1,79	1,70	1,76



Une diminution de cet indice signifie une meilleure connaissance par le comptage d'une partie des volumes consommés, mais ne permet pas de déterminer un niveau de fuites, car il y a toujours des volumes consommés non comptés (service). L'indice linéaire de volumes non comptés n'a pas de tendance régulière.

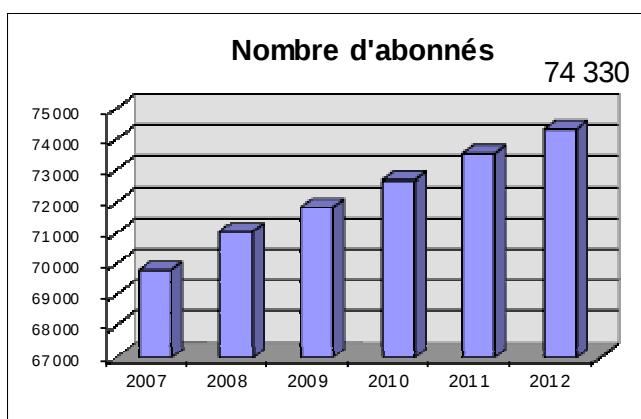
Il faut remarquer qu'en 2008, l'indice était assez bas, ce qui peut être expliqué par la baisse des volumes introduits dans les réseaux, et donc la baisse proportionnelle des volumes non comptés. En 2011, la baisse de l'indice peut avoir la même explication : meilleur comptage, moins de fuites, meilleur gestion du réseau, avec notamment la mise en place de la sectorisation.

1.3 Les abonnés

1.3.1 Les chiffres clés

Les données principales du système d'adduction d'eau potable sont rappelées ci-dessous :

- Le nombre d'abonnés : 74 330
- Le nombre estimatif d'habitants desservis est de : 133 241.



1.3.1 Nouveaux branchements

Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés : 2 jours ouvrés

Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés : 95%

Il reste des branchements en plomb sur le territoire de la Brame (103) et sur le territoire de Tournon (6).

1.2.3.3 Taux de réclamations

Le taux de réclamation est le nombre de réclamations écrites rapporté au nombre d'abonnés divisé par 1000. Sont prises en compte les réclamations relatives à des écarts ou des non conformités vis-à-vis d'engagements contractuels, d'engagement de service, notamment au regard du règlement de service, ou vis-à-vis de la réglementation, à l'exception de celles relatives au prix du service.

En 2012, il y a eu 237 réclamations par écrit, sur 74 330 abonnés.

Le taux de réclamations est de :

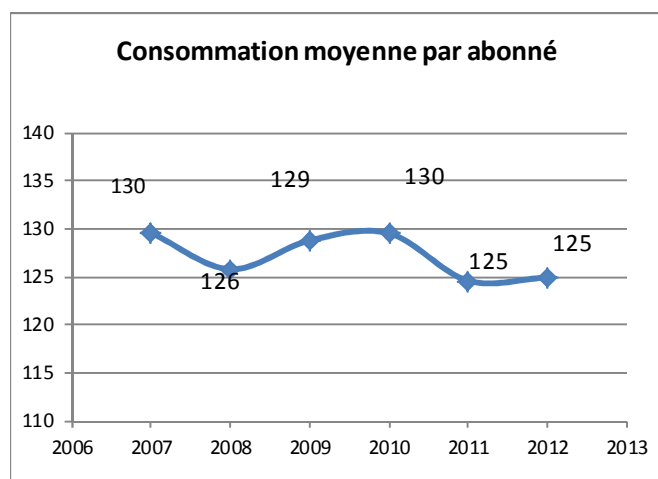
$(237 / 74\,330) \times 1000 = 3,19$ réclamations pour 1 000 abonnés.

1.4 La consommation

1.4.1 Consommations par abonné

Caractéristiques du Système AEP	2008	2009	2010	2011	2012
Nombre d'abonnés	71 046	71 834	72 684	73 537	74 330
Volumes introduits dans le réseau	13 976 357	14 407 127	14 606 915	14 129 079	14 434 467
Volumes facturés (m ³)	8 936 367	9 250 343	9 414 819	9 161 759	9 286 553
Consommation moyenne par abonné (m ³ /ab/an)	126	129	130	125	125

La consommation moyenne par abonné est calculée en divisant les volumes facturés par le nombre d'abonnés. On observe que la moyenne par abonné est stable par rapport à 2011. Elle est légèrement supérieure à la moyenne nationale, qui est de 120m³/an.



La consommation annuelle par abonné n'est pas la même selon les territoires. Par exemple, sur le territoire de Tournon d'Agenais, quelques élevages font monter la moyenne des consommations :

Brame : 111 m³/abonné/an
Nord de Marmande : 131 m³/abonné/an
Nord du Lot : 117 m³/abonné/an
Saint Pardoux du Breuilh : 80 m³/abonné/an
Sud d'Agen : 129 m³/abonné/an
Sud du Lot : 118 m³/abonné/an
Tournon : 139 m³/abonné/an

1.5 La qualité de l'eau

1.5.1 Surveillance de la qualité distribuée

Afin de vérifier la potabilité de l'eau au sens de l'article 19 du code la Santé Publique, la qualité de celle-ci est régulièrement contrôlée par des analyses portant sur les paramètres suivants :

qualité organoleptique

Couleur

Odeur

Saveur

qualité physico-chimique due à la structure naturelle des eaux

Conductivité

Sulfates

Température

Matières en Suspension (MeS)

PH

Demande Biochimique en oxygène (DBO₅)

Chlorures

Demande Chimique en Oxygène (DCO)

% d'O₂

qualité microbiologique

Coliformes totaux

Coliformes thermotolérants

Streptocoques fécaux

Bactéries aérobies revivifiables à 22° C et 37° C

Spore de bactéries anaérobies sulfito-réductrices

pesticides et produits apparentés

substances indésirables

Nitrites

Nitrates

Ammonium

Azote Kjeldahl

Oxydabilité

Hydrogène sulfuré

Hydrocarbures dissous

Phénols

Fer dissous

Sodium

Manganèse

Agents de surface
(détergents)

Cuivre

Zinc

Phosphore

Argent

Fluor

Baryum

Aluminium

Substances toxiques

Chlorites, Mercure, Sélénium, Fluorures, Cyanures, Bore,
Arsenic, tritium

Indicateurs de radioactivité

Le programme d'analyses est établi conformément aux prescriptions du Décret n°2001-1220 du 20 décembre 2001, modifié par le décret du 11 janvier 2007 relatif aux eaux destinées à la consommation humaine.

Les prélèvements sont effectués par l'ARS : Agence Régionale de Santé (ex-D.D.A.S.S.), et les analyses par le Laboratoire Départemental de l'eau de Haute Garonne, agréé par le Ministère de la Santé.

	Nombre de prélèvements analysés	Nombre de prélèvements conformes	Pourcentage de prélèvements conformes
Bactériologique			
Brame	66	66	100%
Nord de Marmande	60	59	98%
Nord du Lot	139	139	100%
Sud du Lot	124	124	100%
Sud d'Agen	94	94	100%
Tournon	11	11	100%
Physico-chimique			
Brame	77	76	99%
Nord de Marmande	69	69	100%
Nord du Lot	155	155	100%
Sud du Lot	138	138	100%
Sud d'Agen	112	110	98%
Tournon	12	12	100%

Il existe 2 types d'exigences de qualité selon le code de la Santé Publique :

- Limites de qualité : les eaux doivent obligatoirement présenter des teneurs inférieures ou égales à ces limites de qualité
- Références de qualité : valeurs indicatives établies à des fins de repère ou de suivi qualitatif.

Une différence est établie entre l'eau traitée et l'eau distribuée car la qualité de celle-ci peut être dégradée lors de son passage dans les canalisations.

Le détail des dépassements est présenté en annexe.

La qualité de l'eau distribuée par le syndicat Eau47 a respecté les limites de qualité. Les quelques dépassements de références de qualité observés n'ont pas eu d'incidence sur la qualité bactériologique.

L'eau distribuée par le syndicat Eau47 est de bonne qualité.

2 LES INDICATEURS FINANCIERS

2.1 Le Prix de l'eau

2.1.1 La tarification de l'eau

En application de l'article 13 de la Loi sur l'Eau du 3 janvier 1992, une **tarification binôme** est appliquée à tous les usagers :

- une **part fixe** correspondant à l'abonnement, qui se décompose en une part syndicale et une part fermière
- une **part variable** qui tient compte de la consommation effective des abonnés et se décompose en une part syndicale et une part fermier.

2.1.2 Les prélèvements obligatoires

- La TVA. Une TVA de 5,5 % est appliquée sur la tarification de l'eau.
- La redevance « Prélèvement » de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne

Cette redevance, prélevée pour le compte de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne sur les prélèvements d'eau dans le milieu naturel, subventionne des réalisations d'amélioration de la ressource en eau du territoire dont elle a la charge. Toutes les communes sont assujetties à cette redevance.

Cette redevance est différente selon les territoires, car les ressources utilisées pour l'eau potable ne sont pas les mêmes (eaux souterraines, eaux de surface).

Le montant des Redevances pollution appliqué à toutes les communes du syndicat est :

- La redevance « Pollution » de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne

Cette redevance est prélevée pour le compte de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne qui définit la politique générale en matière de lutte contre la pollution des cours d'eau du bassin.

Les abonnés de toutes les communes sont assujettis de la même manière à cette redevance.

Les valeurs de ces redevances sont établies chaque année par l'agence de l'Eau Adour Garonne.

2.1.3 Evolution des tarifs

Le prix de l'eau au mètre cube est calculé pour une consommation moyenne annuelle de 120 m³.

Tarifs 1er semestre 2013	Syndicat		Délégataire		Agence de l'eau		Prix 120m ³	Prix au m ³
	Abonnement	Consommation	Abonnement	Consommation	Prélèvement	Lutte contre la pollution		
Brame	23,00	0,6600	29,49	0,7372	0,0690	0,3000	294,97	2,46
Nord du Lot	21,34	0,5797	29,95	0,7651	0,0760	0,3000	286,73	2,39
Nord de Marmande	27,87	0,7569	29,59	0,7905	0,0744	0,3000	325,01	2,71
Sud d'Agen	22,87	0,7558	27,53	0,7503	0,0910	0,3000	307,07	2,56
Sud du Lot	21,92	0,5948	28,75	0,7313	0,0981	0,3000	285,86	2,38
Tournon	23,00	0,6600	29,50	0,7910	0,0750	0,3000	302,53	2,52

L'évolution des tarifs des délégataires est calculée en fonction de la formule d'actualisation indiquée dans le contrat d'affermage.

Par comparaison avec la facture de téléphonie (selon l'observatoire du marché des télécoms, janvier 2011), on remarque que l'eau revient moins cher que la téléphonie fixe (426 € /an) et est proche de la facturation de téléphonie mobile (320,40 € /an).

2.1.4 La Facturation

La facturation est effectuée semestriellement sur la base du volume relevé au compteur d'eau.

2.1.5 Les impayés

Les taux d'impayés sur les factures de l'année n-1 sont de 1,03 (Brame), 1,02 (Nord du Lot), 1,24 (Nord de Marmande), 1,14 (Sud d'Agen), 1,21 (Sud du Lot). On observe que les impayés sont en augmentation, car le taux d'impayés était d'environ 0,5% les années précédentes.

2.1.6 Les abandons de créance

Le montant des abandons de créance sur les factures de l'année n-1 s'élève à : 2498 + 4155 + 897 + 487 + 3623 + 156 = 11 816 € (environ 2,1‰ des recettes globales 2012).

2.2 Les recettes d'exploitations

Les produits de vente d'eau sont ventilés de la façon suivante :

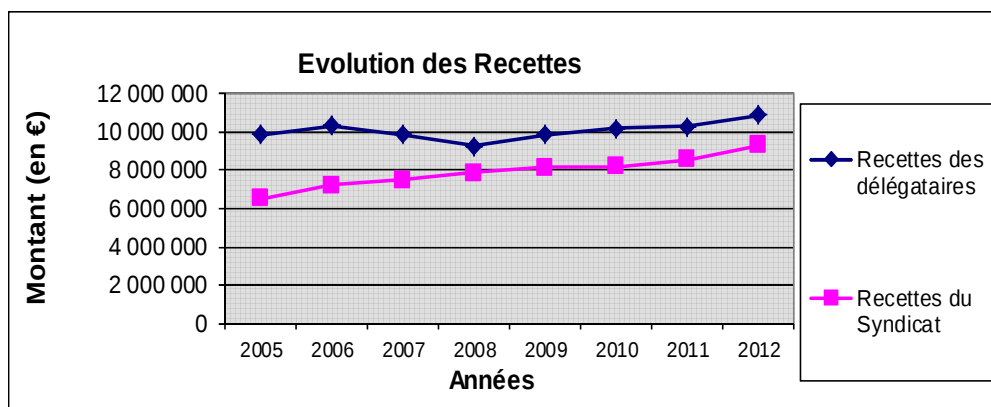
Recettes d'exploitation de l'année	Syndicat	Délégataires	Redevance Prélèvement	Redevance Pollution	TVA	Total
	9 334 552	10 911 809	771 043	2 541 809	1 295 757	24 854 970

Recettes du Syndicat	2008	2009	2010	2011	2012
Brame	862 855	879 105	827 780	882 045	1 177 943
Nord du Lot	1 936 904	1 915 447	1 837 751	2 001 744	2 372 858
Nord de Marmande	1 150 511	1 069 543	1 153 346	1 253 397	1 146 562
Sud d'Agen	1 864 412	2 180 385	2 250 847	2 341 014	2 373 158
Sud du Lot	1 986 915	2 048 805	2 089 184	2 032 015	2 199 408
Tournon	59 867	62 515	61 218	59 388	64 622
Recettes globales	7 861 463	8 155 800	8 220 127	8 569 603	9 334 551

Les recettes du Syndicat sont en hausse régulière, car le nombre d'abonnés et les volumes vendus augmentent.

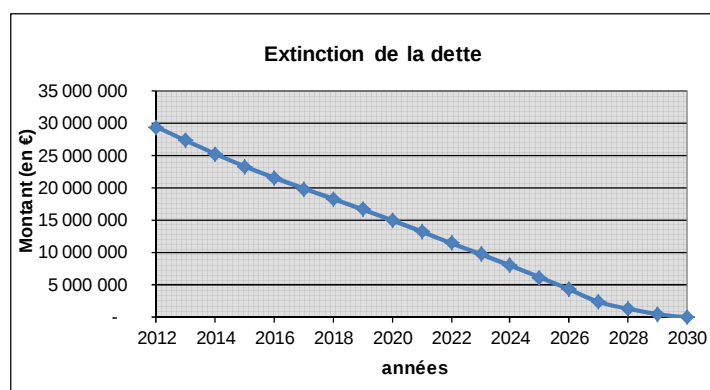
Recettes des délégataires	2008	2009	2010	2011	2012
Brame	1 171 017	1 242 539	1 269 439	1 250 394	1 316 503
Nord du Lot	2 314 355	2 480 759	2 631 580	2 724 064	2 868 370
Nord de Marmande	1 075 441	1 174 989	1 238 972	1 257 101	1 291 035
Sud d'Agen	2 135 122	2 297 161	2 354 747	2 406 000	2 517 142
Sud du Lot	2 382 523	2 502 608	2 547 792	2 641 377	2 766 146
Tournon	172 728	185 493	168 139	2 005	152 613
Recettes globales	9 251 186	9 883 549	10 210 669	10 280 941	10 911 809

Les recettes des délégataires sont en hausse régulière, selon les formules d'actualisation des contrats, et suivant le volume d'eau vendu et le nombre d'abonnés tous deux en augmentation.



2.3 La dette

Dette globale au 1^{er} janvier 2012 : **29 433 968 €** **Durée d'extinction de la dette : 20 ans**



La capacité de désendettement du syndicat est analysée par l'indice Klopfer.

Il s'agit du nombre d'années au bout desquelles le syndicat se désendette totalement en consacrant son épargne brute (recettes réelles moins les dépenses réelles) au remboursement des emprunts.

Indice Klopfer = 6,1 années.

Classement de l'indice Klopfer	
Très bon	Indice < 6
Bon	6 < indice < 10
Mauvais	10 < indice < 15
Très mauvais	15 < indice

L'indice est considéré comme bon.

CHAPITRE 2 : LE SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

1 PRESENTATION GENERALE DU SERVICE

1.1 Description

1.1.1 Nature du Service assuré par le Syndicat

Le Syndicat assure la collecte et le traitement des eaux usées domestiques et industrielles sur les communes assainies en collectif, sur les territoires de la Brame, du Nord de Marmande, du Nord du Lot, du Sud d'Agen et du Sud du Lot.

1.1.2 Service Délégué

Le Syndicat a délégué la gestion de ce service à des prestataires, chargés de la gestion des stations d'épuration et des réseaux d'assainissement.

Le délégataire est SAUR pour les territoires de la Brame, du Nord du Lot et du Nord de Marmande, la Lyonnaise des Eaux pour le territoire de Sud du Lot, et Véolia Eau pour le territoire du Sud d'Agen.

SAUR	De 8h à 18h Numéro clientèle	05 81 31 85 04
	Numéro de dépannage	05 81 91 35 06
Lyonnaise des Eaux	Du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 8h à 13h	0 977 408 408
	Hors jours et horaires ouverts	0 977 401 141
Véolia Eau	Numéro clientèle et dépannage	05 61 80 09 02

2 INDICATEURS TECHNIQUES

2.1 Les stations d'épuration

Les nouvelles stations réceptionnées en 2012 sont à Andiran, St Nicolas de la Balermé, Sauveterre Saint Denis (territoire du Sud d'Agen), Lacépède, Bazens bourg (territoire du Sud du Lot).

Territoire	Station	Photo
Brame	Allemans du Dropt Année de mise en service : 1996 Type de traitement : Lagunage Capacité nominale : 500 Eq. hab Débit nominal : 75 m ³ /j Milieu récepteur : Rivière Le Dropt	
Brame	Cahuzac Année de mise en service : 2010 Type de traitement : Filtre à sable planté de roseaux Capacité nominale : 150 Eq. hab Débit nominal : 22,5 m ³ /j Milieu récepteur : nc	
Brame	Castillonnes Année de mise en service : 2004 Type de traitement : Boues Activées Capacité nominale : 1700 Eq hab Débit nominal : 255 m ³ /j Milieu récepteur : Rivière La Douyne	
Brame	Lauzun Année de mise en service : 1997 Type de traitement : Boues activées Capacité nominale : 800 Eq hab Débit nominal : 120 m ³ /j Milieu récepteur : Ruisseau le Pissabesque	
Brame	Lavergne Année de mise en service : 2008 Type de traitement : Filtre à sable planté de roseaux Capacité nominale : 140 Eq hab Débit nominal : 21 m ³ /j Milieu récepteur : La Doudene	

Brame	Montauriol Année de mise en service : 2003 Type de traitement : Filtre à sable planté de roseaux Capacité nominale : 150 Eq hab Débit nominal : 22,5 m ³ /j Milieu récepteur : Infiltration par le sol	
Brame	Montaut Année de mise en service : 2010 Type de traitement : Filtre à sable planté de roseaux Capacité nominale : 80 Eq hab Débit nominal : 12 m ³ /j Milieu récepteur : Infiltration par le sol	
Brame	St Colomb de Lauzun Année de mise en service : 2007 Type de traitement : Filtre à sable planté de roseaux Capacité nominale : 160 Eq hab Débit nominal : 24 m ³ /j Milieu récepteur : infiltration	
Brame	La Sauvetat du Dropt Année de mise en service : 1995 Type de traitement : Filtre à sable Capacité nominale : 300 Eq hab Débit nominal : 45 m ³ /j Milieu récepteur : Rivière Le Dropt	
Brame	Seyches Année de mise en service : 1997 Type de traitement : Boues activées Capacité nominale : 850 Eq hab Débit nominal : 127,5 m ³ /j Milieu récepteur : Ruisseau le Manet	

Brame	Villeréal Année de mise en service : 2003 Type de traitement : Boues activées Capacité nominale : 1900 Eq hab Débit nominal : 285 m ³ /j Milieu récepteur : Le Dropt	
Nord du Lot	Birac sur Trec Année de mise en service : 2005 Type de traitement : Macrophytes + Lit d'infiltration Capacité nominale : 425 Eq hab Débit nominal : 64 m ³ /j Milieu récepteur : Le Trec	
Nord du Lot	Cancon Année de mise en service : 2011 Type de traitement : filtre planté de roseau Capacité nominale : 1200 Eq hab Débit nominal : 180 m ³ /j Milieu récepteur : Ruisseau Le Soupiel	
Nord du Lot	Casseneuil Année de mise en service : 1984 Type de traitement : Boues activées Capacité nominale : 3000 Eq. Hab Débit nominal : 450 m ³ /j Milieu récepteur : Le Lot	
Nord du Lot	Castelnaud de Gratecambe Année de mise en service : 2005 Type de traitement : filtres à sable plantés Capacité nominale : 350 Eq. Hab Débit nominal : 52,5m ³ /j Milieu récepteur : fossé puis ruisseau St Pierre	

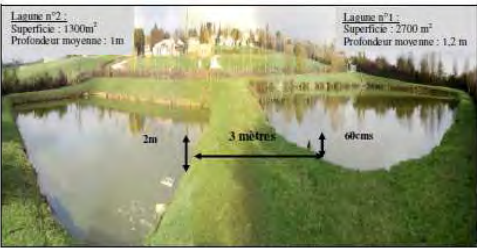
Nord du Lot	Fauillet Année de mise en service : 1995 Type de traitement : Biofiltration Capacité nominale : 500 Eq hab Débit nominal : 75 m ³ /j Milieu récepteur : La Garonne	
Nord du Lot	Fongrave Année de mise en service : 1970 Type de traitement : Décanteur digesteur Capacité nominale : 50 Eq hab Débit nominal : 7.5m ³ /j Milieu récepteur : Lot	
Nord du Lot	Gavaudun Année de mise en service : 2002 Type de traitement : Biofiltre à Sable Capacité nominale : 120 Eq hab Débit nominal : 18 m ³ /j Milieu récepteur : Rivière La Lède	
Nord du Lot	Gontaud de Nogaret Année de mise en service : 2005 Type de traitement : Filtres à Roseaux + Lagune + Infiltration Capacité nominale : 850 Eq. Hab. Débit nominal : 128 m ³ /j Milieu récepteur : Ruisseau La Canaule	
Nord du Lot	Lacaussade Nord Année de mise en service : 2006 Type de traitement : Filtres plantés de roseaux Capacité nominale : 45 Eq hab Débit nominal : 6,75 m ³ /j Milieu récepteur : La Brianne après fossé d'infiltration	

Nord du Lot	Lacaussade Sud Année de mise en service : 2006 Type de traitement : Filtres plantés de roseaux Capacité nominale : 55 Eq hab Débit nominal : 8,25 m ³ /j Milieu récepteur : La Brienne après fossé d'infiltration	
Nord du Lot	Le Lédat Année de mise en service : 2002 Type de traitement : Lagunage Naturel Capacité nominale : 120 Eq hab Débit nominal : 18 m ³ /j Milieu récepteur : Rivière La Lède	
Nord du Lot	Lougratte Année de mise en service : 1978 Type de traitement : Boues Activées Capacité nominale : 200 Eq hab Débit nominal : 30 m ³ /j Milieu récepteur : Fossé, vers Douyne	
Nord du Lot	Monbahus Année de mise en service : 1981 Type de traitement : Boues activées Capacité nominale : 850 Eq. Hab. Débit nominal : 127,5 m ³ /j Milieu récepteur : Tolzat du Verteuil	
Nord du Lot	Monclar Année de mise en service : 1976 Type de traitement : Boues Activés Capacité nominale : 1000 Eq. Hab. Débit nominal : 150 m ³ /j Milieu récepteur : Le Tolzat	

Nord du Lot	Monflanquin Année de mise en service : 2006 Type de traitement : Lit plantés de roseaux Capacité nominale : 1900 Eq hab Débit nominal : 285 m ³ /j Milieu récepteur : La Lède	
Nord du Lot	Monségur Année de mise en service : 2006 Type de traitement : Macrophytes Capacité nominale : 100 Eq hab Débit nominal : 15m ³ /j Milieu récepteur : rau Dounech	
Nord du Lot	Montagnac sur Lède Année de mise en service : 2007 Type de traitement : Filtre plantés de roseaux Capacité nominale : 100 Eq hab Débit nominal : 15m ³ /j Milieu récepteur : Fossé d'infiltration	
Nord du Lot	Paulhiac Année de mise en service : 2010 Type de traitement : filtres plantés de roseaux Capacité nominale : 120 Eq.hab Débit nominal : 18 m ³ /j Milieu récepteur : rivière la Lède	
Nord du Lot	Pinel Hauterive Année de mise en service : 1979 Type de traitement : Décanteur digesteur Capacité nominale : 50 Eq hab Débit nominal : 7,5 m ³ /j Milieu récepteur : Rivière le Lot	

Nord du Lot	Puymiclan Année de mise en service : 1995 Type de traitement : Boues Activées Capacité nominale : 500 Eq. Hab. Débit nominal : 75 m ³ /j Milieu récepteur : Le Trec de la Greffière	
Nord du Lot	Saint Aubin Année de mise en service : 1998 Type de traitement : Lagunage Capacité nominale : 130 Eq. Hab. Débit nominal : 19,5 m ³ /j Milieu récepteur : le Dounecit	
Nord du Lot	Saint Barthélémy Année de mise en service : 2002 Type de traitement : Biofiltre à Sable Capacité nominale : 430 Eq hab Débit nominal : 64,5 m ³ /j Milieu récepteur : Rivière La Canaule	
Nord du Lot	Saint Etienne de Fougères Année de mise en service : 1976 Type de traitement : Lit Bactérien Capacité nominale : 150 Eq hab Débit nominal : 22,5 m ³ /j Milieu récepteur : Rivière Le Lot	
Nord du Lot	Saint Eutrope de Born Année de mise en service : 2007 Type de traitement : Filtre plantés de roseaux Capacité nominale : 125 Eq hab Débit nominal : 18,8m ³ /j Milieu récepteur : Infiltration et fossé pluvial	

Nord du Lot	Saint Pastour Année de mise en service : 2007 Type de traitement : Filtre plantés de roseaux Capacité nominale : 250 Eq hab Débit nominal : 37,5m ³ /j Milieu récepteur : Fossé pluvial	
Nord du Lot	Sainte Livrade sur Lot Année de mise en service : 1984 Type de traitement : Boues Activées par Aération prolongée Capacité nominale : 10 000 Eq hab Débit nominal : 1500 m ³ /j Milieu récepteur : Merdassous puis Lot	
Nord du Lot	Savignac sur Leyze Année de mise en service : 2004 Type de traitement : Lit d'infiltration Capacité nominale : 110 Eq hab Débit nominal : 16.5 m ³ /j Milieu récepteur : sous sol	
Nord du Lot	La Sauvetat sur Lède Année de mise en service : 1978 Type de traitement : Boues activées Capacité nominale : 200 Eq hab Débit nominal : 30 m ³ /j Milieu récepteur : La Lède	
Nord du Lot	Tombeboeuf Année de mise en service : 1996 Type de traitement : Lit Bactérien Capacité nominale : 400 Eq. Hab. Débit nominal : 60 m ³ /j Milieu récepteur : Petit Tolzac	

Nord du Lot	Verteuil d'Agenais Année de mise en service : 1998 Type de traitement : Boues activées Capacité nominale : 400 éq hab Débit nominal : 60 m ³ /j Milieu récepteur : le Nauziicois	
Nord de Marmande	Auriac sur Dropt Année de mise en service : 2002 Type de traitement : Lits à Macrophytes Capacité nominale : 100 Eq hab Débit nominal : 15 m ³ /j Milieu récepteur : Infiltration sol	
Nord de Marmande	Castelnaud sur Gupie Année de mise en service : 2008 Type de traitement : Filtre planté de roseaux avec lagune intermédiaire Capacité nominale : 500 Eq. hab Débit nominal : 75 m ³ /j Milieu récepteur : Ruisseau La Gupie	
Nord de Marmande	Duras Année de mise en service : 1989 Type de traitement : Boues Activées Capacité nominale : 1600 Eq hab Débit nominal : 240 m ³ /j Milieu récepteur : Rivière Le Dropt	
Nord de Marmande	Escassefort Année de mise en service : 1988 Type de traitement : Lagunage Capacité nominale : 400 Eq hab Débit nominal : 60 m ³ /j Milieu récepteur : Fossé	 Lagune n°2 : Superficie : 1300m² Profondeur moyenne : 1m Lagune n°1 : Superficie : 2700 m² Profondeur moyenne : 1,2 m Dimensions indiquées : 2m, 3 mètres, 60cms

Nord de Marmande	Lagupie Année de mise en service : 2002 Type de traitement : Lits à macrophites + Biofiltration sur sable Capacité nominale : 200 Eq hab Débit nominal : 18 m³/j Milieu récepteur : la Gupie	
Nord de Marmande	Légnac de Guyenne Année de mise en service : 1997 Type de traitement : Boues activées Capacité nominale : 400 Eq hab Débit nominal : 60 m³/j Milieu récepteur : Fossé puis ruisseau du Carpoulat	
Nord de Marmande	Loubes Bernac Année de mise en service : 1997 Type de traitement : Biofiltration Capacité nominale : 150 Eq hab Débit nominal : 22.5 m³/j Milieu récepteur : Ruisseau le Labriau	
Nord de Marmande	Monteton Année de mise en service : 1994 Type de traitement : Biofiltration Capacité nominale : 150 Eq hab Débit nominal : 22.5 m³/j Milieu récepteur : Le Drop	
Nord de Marmande	Saint Martin Petit Année de mise en service : 2006 Type de traitement : Infiltration Percolation Capacité nominale : 100 Eq hab Débit nominal : 15 m³/j Milieu récepteur : Infiltration sol	

Nord de Marmande	Saint Sernin de Duras Année de mise en service : 2002 Type de traitement : Lagunage Capacité nominale : 600 Eq hab Débit nominal : 90 m ³ /j Milieu récepteur : La Dourdeze	
Nord de Marmande	Villeneuve de Duras Année de mise en service : 1997 Type de traitement : Biofiltration sur sable Capacité nominale : 150 Eq hab Débit nominal : 22.5 m ³ /j Milieu récepteur : Ruisseau Merdanson	
Sud d'Agen	Andiran Année de mise en service : 2011 Type de traitement : Filtres à sables plantés de roseaux Capacité nominale : 135 éq. Hab Milieu récepteur : fossé, puis affluent de la Gélise	
Sud d'Agen	Astaffort Année de mise en service : 1987 Type de traitement : Aération prolongée Capacité nominale : 1600 éq. Hab Débit nominal : 240 m ³ /j Milieu récepteur : Gers	
Sud d'Agen	Aubiac Année de mise en service : 1987 Type de traitement : Lit bactérien Capacité nominale : 300 éq. Hab Débit nominal : 50 m ³ /j Milieu récepteur : La Bourdasse	

Sud d'Agen	Brax Bourg Année de mise en service : 1987 Type de traitement : Aération prolongée Capacité nominale : 1500 éq hab Débit nominal : 225 m ³ /j Milieu récepteur : ruisseau puis Garonne	
Sud d'Agen	Brax Gayot Année de mise en service : 1992 Type de traitement : Aération prolongée Capacité nominale : 3000 éq. Hab Débit nominal : 465 m ³ /j Milieu récepteur : ruisseau puis Rieumort	
Sud d'Agen	Bruch Année de mise en service : 1979 Type de traitement : Aération prolongée Capacité nominale : 500 éq. Hab. Débit nominal : 150 m ³ /j Milieu récepteur : l'Auvignon	
Sud d'Agen	Caudecoste Année de mise en service : 1984 Type de traitement : Aération prolongée Capacité nominale : 600 éq. Hab. Débit nominal : 120 m ³ /j Milieu récepteur : ruisseau de Brescou	
Sud d'Agen	Caudecoste – Las Bêches Année de mise en service : 2009 Type de traitement : Lits plantés de roseaux Capacité nominale : 90 éq. Hab. Débit nominal : 13,5 m ³ /j Milieu récepteur : l'Auroué	

Sud d'Agen	Estillac - Agropole Année de mise en service : 2008 Type de traitement : Boues activées Capacité nominale : 30 000 équ. Hab. Milieu récepteur : Garonne	
Sud d'Agen	Fals Année de mise en service : 2005 Type de traitement : Rhizofiltres Capacité nominale : 90 équ. Hab. Débit nominal : 13,5 m³/j Milieu récepteur : Fossé	
Sud d'Agen	Feugarolles Année de mise en service : 2009 Type de traitement : Lit planté de roseaux Capacité nominale : 350 équ. Hab. Débit nominal : 52,5 m³/j Milieu récepteur : la Baïse	
Sud d'Agen	Francescas Année de mise en service : 2011 Type de traitement : Lit planté de roseaux avec lagune intermédiaire Capacité nominale : 500 équ. Hab. Débit nominal : 180 m³/j Milieu récepteur : le Brénous	
Sud d'Agen	Lamontjoie Année de mise en service : 1982 Type de traitement : Lit Bactérien forte charge Capacité nominale : 300 équ. Hab. Débit nominal : 50 m³/j Milieu récepteur : lac de Lambronne-Lamontjoie	

Sud d'Agen	Lannes Année de mise en service : 1975 Type de traitement : Lit Bactérien Capacité nominale : 100 éq. Hab. Débit nominal : 15 m ³ /j Milieu récepteur : ruisseau de Paquet	
Sud d'Agen	Laplume Année de mise en service : 1978 Type de traitement : Aération prolongée Capacité nominale : 800 éq. Hab. Débit nominal : 150 m ³ /j Milieu récepteur : ruisseau de Brimont	
Sud d'Agen	Layrac Année de mise en service : 1985 Type de traitement : Aération prolongée Capacité nominale : 2000 éq. Hab. Débit nominal : 350 m ³ /j Milieu récepteur : Gers	
Sud d'Agen	Le Saumont Année de mise en service : 1976 Type de traitement : Disques Biologiques Capacité nominale : 150 éq. Hab. Débit nominal : 45 m ³ /j Milieu récepteur : rau puis Grand Auvignon	
Sud d'Agen	Mézin Année de mise en service : 2003 Type de traitement : Lit bactérien+ Rhizofiltres Capacité nominale : 1700 éq. Hab. Débit nominal : 300 m ³ /j Milieu récepteur : Gélise	

Sud d'Agen	Moirax Année de mise en service : 1995 Type de traitement : Aération prolongée Capacité nominale : 500 équ. Hab. Débit nominal : 80 m ³ /j Milieu récepteur : Brimont	
Sud d'Agen	Moncrabeau Année de mise en service : 1979 Type de traitement : Aération prolongée Capacité nominale : 300 équ. Hab. Débit nominal : 100 m ³ /j Milieu récepteur : Baïse	
Sud d'Agen	Montagnac sur Auvignon Année de mise en service : 2005 Type de traitement : Rhizofiltres Capacité nominale : 190 équ. Hab. Débit nominal : 28.5 m ³ /j Milieu récepteur : Fossé	
Sud d'Agen	Montesquieu Année de mise en service : 2008 Type de traitement : Capacité nominale : 240 équ. Hab. Débit nominal : 36 m ³ /j Milieu récepteur :	
Sud d'Agen	Poudenas Année de mise en service : 2006 Type de traitement : Fosse toutes eaux + filtre planté de roseaux Capacité nominale : 240 équ. Hab. Débit nominal : 36 m ³ /j Milieu récepteur : Gélise	

Sud d'Agen	Réaup Année de mise en service : 1975 Type de traitement : Lit bactérien faible charge Capacité nominale : 200 éq. Hab. Débit nominal : 60 m ³ /j Milieu récepteur : le Rieubet	
Sud d'Agen	Saint Sixte Année de mise en service : 1995 Type de traitement : Infiltration Percolation Capacité nominale : 150 éq hab Débit nominal : 25 m ³ /j Milieu récepteur : milieu naturel	
Sud d'Agen	Ste Colombe en Brulhois Année de mise en service : 1998 Type de traitement : Aération prolongée Capacité nominale : 400 éq hab Débit nominal : 65 m ³ /j Milieu récepteur : ruisseau de Mongrenier	
Sud d'Agen	Sérignac sur Garonne Année de mise en service : 1993 Type de traitement : Aération prolongée Capacité nominale : 1200 éq hab Débit nominal : 192 m ³ /j Milieu récepteur : le Mestre Pont	
Sud d'Agen	Sos Année de mise en service : 1979 Type de traitement : Aération prolongée Capacité nominale : 600 éq hab Débit nominal : 95 m ³ /j Milieu récepteur : ruisseau de Gueyze	

Sud d'Agen	Villeneuve de Mézin Année de mise en service : 1975 Type de traitement : Lit bactérien Capacité nominale : 100 éq hab Débit nominal : 15 m ³ /j Milieu récepteur : lac de Villeneuve	
Sud du Lot	Foulayronnes-Artigues Année de mise en service : 1983 Type de traitement : Lagunage Capacité nominale : 600 éq Hab Débit nominal : 90 m ³ /j Milieu récepteur : Fossé vers Ségone	
Sud du Lot	Bajamont Année de mise en service : 2000 Type de traitement : Biofiltration Capacité nominale : 300 éq hab Débit nominal : 45 m ³ /j Milieu récepteur : Rivière La Masse	
Sud du Lot	Bazens - Hameau de Boussac Année de mise en service : 2002 Type de traitement : Lit de roseaux + Biofiltre Capacité nominale : 20 éq hab Débit nominal : 7,5 m ³ /j Milieu récepteur : Fossé, vers le ruisseau de Boussac	
Sud du Lot	Beauville Année de mise en service : 1998 Type de traitement : Boues activées Capacité nominale : 800 éq Hab. Débit nominal : 130 m ³ /j Milieu récepteur : Rivière la Séoune	

Sud du Lot	<i>Clermont Dessous</i> Année de mise en service : 1998 Type de traitement : Boues activées Capacité nominale : 300 éq Hab. Débit nominal : 48 m³/j Milieu récepteur : la Masse de Prayssas	
Sud du Lot	<i>Clermont Dessous Lapouille</i> Année de mise en service : 2006 Type de traitement : Infiltration percolation Capacité nominale : 135 éq hab Débit nominal : 20.3 m³/j Milieu récepteur : milieu naturel	
Sud du Lot	<i>Cours</i> Année de mise en service : 2008 Type de traitement : Lit plantés de roseaux Capacité nominale : 65 éq Hab. Débit nominal : 12 m³/j Milieu récepteur : fossé, puis ruisseau du Toupinet	
Sud du Lot	<i>La Croix Blanche</i> Année de mise en service : 2002 Type de traitement : Lit de roseaux + Biofiltre Capacité nominale : 250 éq hab Débit nominal : 38 m³/j Milieu récepteur : Rivière Lacarretterie	
Sud du Lot	<i>Dolmayrac</i> Année de mise en service : 2006 Type de traitement : Lits filtrants plantés de roseaux Capacité nominale : 120 éq hab Débit nominal : 18 m³/j Milieu récepteur : Milieu Naturel	

Sud du Lot	<i>Dondas</i> Année de mise en service : 2001 Type de traitement : Biofiltre Capacité nominale : 250 éq hab Débit nominal : 37,5 m³/j Milieu récepteur : Rivière La Séoune	
Sud du Lot	<i>Engayrac</i> Année de mise en service : 2006 Type de traitement : Infiltration percolation Capacité nominale : 80 éq hab Débit nominal : 12 m³/j Milieu récepteur : fossé de route	
Sud du Lot	<i>Foulayronnes</i> Année de mise en service : 1982 Type de traitement : Boues Activées Capacité nominale : 5000 éq Hab. Débit nominal : 750 m³/j Milieu récepteur : la Garonne	
Sud du Lot	<i>Frespech</i> Année de mise en service : 2010 Type de traitement : Filtre planté de roseaux Capacité nominale : 100 éq hab Débit nominal : 15 m³/j Milieu récepteur : Ruisseau Tancanne	
Sud du Lot	<i>Galapian</i> Année de mise en service : 2002 Type de traitement : Lit de roseaux + Biofiltre Capacité nominale : 220 éq hab Débit nominal : 32,5 m³/j Milieu récepteur : Rivière Labernede	

Sud du Lot	Granges-sur-Lot Année de mise en service : 1977 Type de traitement : Boues activées Capacité nominale : 800 éq hab Débit nominal : 120 m³/j Milieu récepteur : Le Lot	
Sud du Lot	Hautefage-la-Tour Année de mise en service : 1978 Type de traitement : Boues activées Capacité nominale : 250 éq hab Débit nominal : 43 m³/j Milieu récepteur : Ruisseau La Gal	
Sud du Lot	Lafitte-sur-Lot Année de mise en service : 1977 Type de traitement : Boues Activées Capacité nominale : 400 éq hab Débit nominal : 60 m³/j Milieu récepteur : fossé puis le Salabert	
Sud du Lot	Laroque-Timbaut Année de mise en service : 1991 Type de traitement : Boues activées Capacité nominale : 1500 éq hab Débit nominal : 250 m³/j Milieu récepteur : fossé, puis Ruisseau de Laroque	
Sud du Lot	Laugnac Année de mise en service : 2011 Type de traitement : Lit planté de roseaux Capacité nominale : 300 éq hab Débit nominal : 50 m³/j Milieu récepteur : Ruisseau vers la Masse	

Sud du Lot	Lusignan-Petit Année de mise en service : 2008 Type de traitement : Lit plantés de roseaux Capacité nominale : 150 éq Hab. Débit nominal : 23 m³/j Milieu récepteur : Fossé	
Sud du Lot	Montpezat d'Agenais Année de mise en service : 1985 Type de traitement : Lit Bactérien Capacité nominale : 400 éq hab Débit nominal : 60 m³/j Milieu récepteur : Vers le ruisseau La Bausse	
Sud du Lot	Prayssas Année de mise en service : 1977 Type de traitement : Boues Activées Capacité nominale : 600 éq hab Débit nominal : 95 m³/j Milieu récepteur : Fossé dans la Masse	
Sud du Lot	Puymiról Année de mise en service : 1983 Type de traitement : Boues Activées Capacité nominale : 600 éq hab Débit nominal : 100 m³/j Milieu récepteur : Ruisseau Carrère	
Sud du Lot	Saint-Antoine-de-Ficalba Année de mise en service : 1994 Type de traitement : Boues Activées Capacité nominale : 600 éq hab Débit nominal : 90 m³/j Milieu récepteur : Ruisseau Le St Antoine	

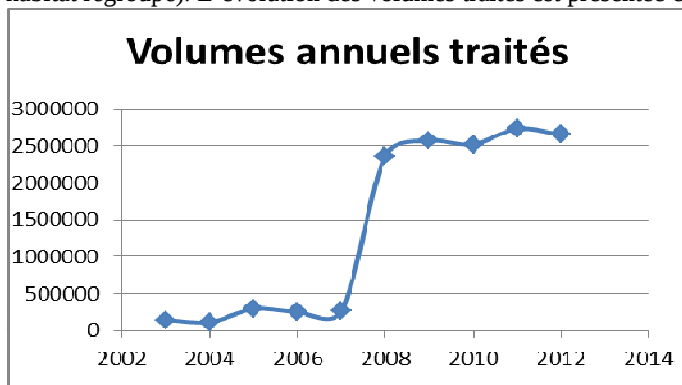
Sud du Lot	<i>Saint-Caprais-de-Lerm</i> Année de mise en service : 2006 Type de traitement : Lit filtrant planté de roseaux Capacité nominale : 180 éq hab Débit nominal : 27 m³/j Milieu récepteur : la Lautheronne	
Sud du Lot	<i>Saint-Laurent – Port-Sainte-Marie</i> Année de mise en service : 1982 Type de traitement : Boues Activées Capacité nominale : 2300 éq hab Débit nominal : 462 m³/j Milieu récepteur : La Garonne	
Sud du Lot	<i>Saint-Maurin</i> Année de mise en service : 1979 Type de traitement : Boues Activées Capacité nominale : 200 éq hab Débit nominal : 35 m³/j Milieu récepteur : Rivière La Séoune	
Sud du Lot	<i>Saint-Pierre-de-Clairac</i> Année de mise en service : 2005 Type de traitement : Filtres à Roseaux Capacité nominale : 350 éq hab Débit nominal : 52.3 m³/j Milieu récepteur : Rivière Montanaut	
Sud du Lot	<i>Sauvagnas</i> Année de mise en service : 2005 Type de traitement : Filtres à Roseaux Capacité nominale : 230 éq hab Débit nominal : 34.5 m³/j Milieu récepteur : fossé puis Rivière l'Aurandane	

Sud du Lot	La Sauvetat-de-Savères Année de mise en service : 1998 Type de traitement : Boues Activées Capacité nominale : 300 éq hab Débit nominal : 48 m³/j Milieu récepteur : Ruisseau La Séoune	
Sud du Lot	Tayrac Année de mise en service : 2008 Type de traitement : Lit plantés de roseaux Capacité nominale : 140 éq Hab. Débit nominal : 21 m³/j Milieu récepteur : Séoune	
Sud du Lot	Le Temple-sur-Lot Année de mise en service : 1995 Type de traitement : Boues Activées Capacité nominale : 1200 éq hab Débit nominal : 240 m³/j Milieu récepteur : Le Lot	

2.2 Les Volumes traités

Volumes annuels traités	2008	2009	2010	2011	2012
Brame	219 183	269 465	282 262	316 373	324 187
Nord du Lot	879 200	965 000	976 300	848 884	853 962
Nord de Marmande	125 375	127 608	149 526	136 993	126 628
Sud d'Agen	521 041	602 980	476 325	749 590	716 314
Sud du Lot	619 022	606 107	638 862	682 242	634 850
GLOBAL	2 363 821	2 571 160	2 523 275	2 734 082	2 655 941

La baisse des volumes traités provient de la baisse des consommations des usagers dans les secteurs assainis (bourgs, habitat regroupé). L'évolution des volumes traités est présentée ci –après :



Taux de charge hydraulique :

	Nombre de stations	Capacité de traitement	Volume Admissible	Volume Annuel traité	%
Brame	11	6 780	371 205	324 187	87,3%
Nord du Lot	31	24 860	1 361 085	853 962	62,7%
Nord de Marmande	11	4 350	238 163	126 628	53,2%
Sud d'Agen	32	49 075	2 686 856	716 314	26,7%
Sud du Lot	32	18 390	1 006 853	634 850	63,1%
TOTAUX	117	103 455	5 664 161	2 655 941	59%

Certaines stations d'épuration sont en surcharge hydraulique :

Castillonnes 100,8% (la maison de retraite a déconnecté ses eaux pluviales en 2012, ce qui évite au syndicat de réaliser un bassin d'orage)

Seyches 105,5% (contrôle de tous les branchements réalisé en 2012)

Villerréal 109,6% (réseau unitaire)

Cancon 114%

Fongrave 264%

Le Lédar 182%

Monflanquin 123%

Tombeboeuf 111%

Gontaud de Nogaret 164%

La Sauvetat sur Lède 130%

Pinel Hauterive 160%

Fals 156%

Bajamont 200%

Bazens hameau de Boussac 127%

Puymirol 103%

2.2.1 Les contrôles officiels

La conformité de la performance des équipements est calculée en prenant le nombre de bilans conformes réalisés par le délégataire dans le cadre de l'auto-surveillance et par la Satese (service du Conseil Général) lors de ses visites, rapporté au nombre total de bilans réalisés.

	2010	2011	2012
Brame	93%	93%	96%
Nord du Lot	86%	74%	74%
Nord de Marmande	95%	94%	90%
Sud d'Agen	91%	94%	75%
Sud du Lot	93%	92%	96%
Moyenne	92%	89%	86%

2.3 Les Boues produites

La quantité de boues issues des ouvrages s'élève à :

Boues produites tonnes de MS	2009	2010	2011	2012
Brame	88	68	63	71
Nord du Lot	107	128	88	103
Nord de Marmande	16	13,1	24,8	11,48
Sud d'Agen	313	127	125	306,3
Sud du Lot	93	97,5	103,5	91
Total	617	434	404	583

La totalité des boues est évacuée selon des filières conformes à la réglementation (compostage).

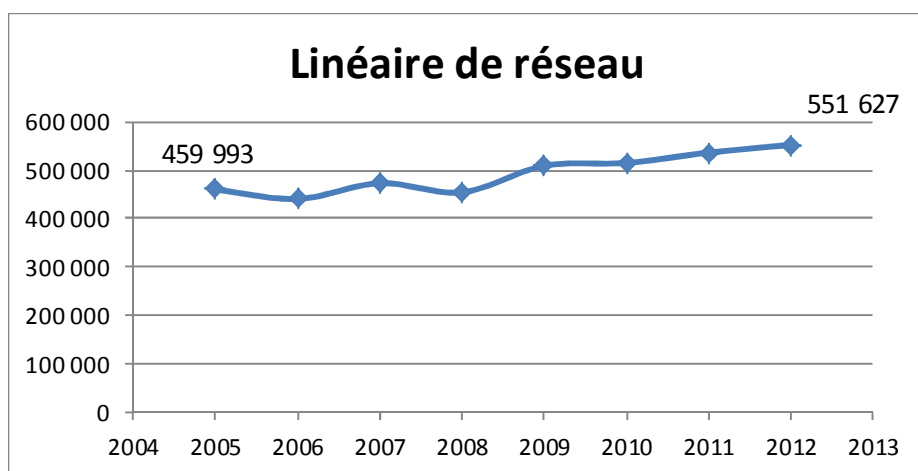
2.4 Le Réseau

2.4.1 Linéaire de réseau

Le linéaire total de réseau d'assainissement sur le syndicat s'élève à 551 627m.

La majeure partie des réseaux est séparatif.

Linéaire de réseau	2008	2009	2010	2011	2012
Brame	34 392	48 256	47 300	51 042	51 042
Nord du Lot	152 655	153 000	153 000	152 625	152 625
Nord de Marmande	45 541	45 893	45 081	45 581	45 581
Sud d'Agen	61 199	70 929	74 275	146 466	151 879
Sud du Lot	159 586	142 682	150 500	150 500	150 500
TOTAUX	453 373	460 760	470 156	546 214	551 627



2.4.2 Taux de desserte

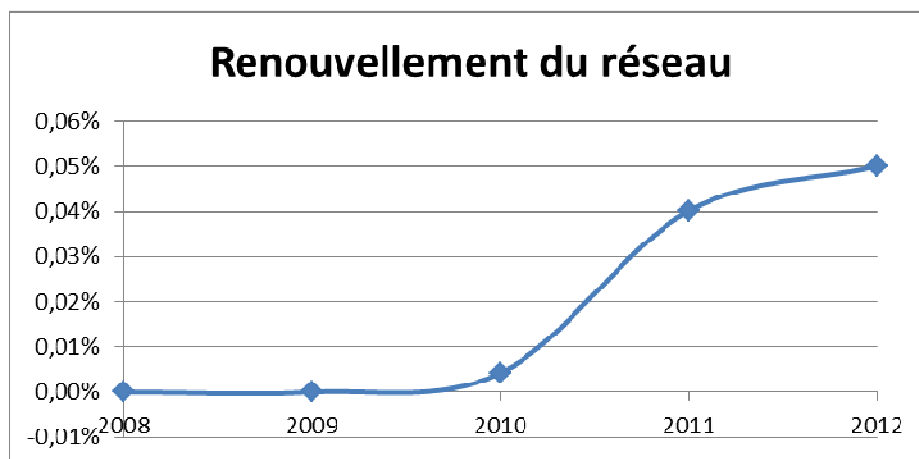
Le taux de desserte représente les habitations desservies par le réseau d'assainissement, par rapport à la carte de zonage établie par chaque commune.

Communes	Linéaire	Taux de desserte
Brame	51 042	95%
Nord du Lot	152 625	80%
Nord de Marmande	45 581	100%
Sud d'Agen	151 879	80%
Sud du Lot	150 500	85%
GLOBAL	551 627	88%

Il reste des bourgs à assainir sur le territoire du Nord de Marmande (Soumensac, St Pardoux du Breuilh), sur le territoire du Nord du Lot (Longueville, Ségalas, Montignac de Lauzun, Monviel, St Maurice de Lestapel, Salles, Tourtrès), sur le territoire du Sud d'Agen (Calignac, Cuq, Espiens, le Fréchou, Moncaut, Thouars sur Garonne), sur le territoire du Sud du Lot (Bourran, Lagarrigue, Frégimont, St Sardos, St Salvy, St Jean de Thurac).

2.4.3 Taux de renouvellement de réseau

Taux moyen de renouvellement des réseaux	2008	2009	2010	2011	2012
Linéaire total (en m)	454 074	508 579	514 629	535 774	551 627
Longueur de réseau renouvelé (en m)	0	0	109	967	306
Pourcentage	0,00%	0,00%	0,02%	0,18%	0,06%
Longueur de réseau renouvelé de n-4 à n (en m)	0	0	109	1 076	1 382
Taux moyen de renouvellement	0,00%	0,00%	0,00%	0,04%	0,05%



Le taux de renouvellement de réseau d'assainissement est un indicateur réglementaire. Il n'est pas élevé sur le territoire du syndicat, car les réseaux d'assainissement sont peu âgés, et donc leur remplacement se fait au cas par cas, lorsque cela s'avère nécessaire. Le syndicat n'a donc pas mis en place de plan de renouvellement des réseaux sur plusieurs années.

2.4.4 Connaissance et gestion des réseaux

2.4.4.1 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux

Le calcul de cet indice est composé de trois thèmes :

- Plan de réseau de collecte (0, 10 ou 20 points, suivant s'il couvre minimum 95% du réseau, et s'il est mis à jour annuellement)
- Eléments constitutifs du réseau (40 points maximum)
- Interventions sur le réseau (40 points maximum)

Indices d'évaluation	Valeur de l'indice
➤ Existence d'un plan des réseaux couvrant au moins 95 % du linéaire estimé du réseau de collecte hors branchement et Mise à jour du plan au moins annuellement	20
➤ Informations structurelles complète sur chaque tronçon	10
➤ Existence d'une information géographique précisant l'altimétrie des canalisations	10
➤ Localisation et description des ouvrages annexes	10
➤ Dénombrement des branchements pour chaque tronçon du réseau	10
➤ Localisation et identifications des interventions	10
➤ Définition et mise en œuvre d'un plan pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau	10
➤ Existence d'un plan pluriannuel de réhabilitation et renouvellement des canalisations	10
➤ Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de réhabilitation et de renouvellement des canalisations	10
Total	100

Le Syndicat obtient aujourd'hui une note de 46 sur 100 (moyenne des notes de chaque territoire).

2.4.4.2 Curage des réseaux

Curage préventif	2010	2011	2012
Brame	4 900	8 520	8 970
Nord du Lot	18 605	25 630	14 054
Nord de Marmande	4 420	8 020	6 200
Sud d'Agen	5 231	8 597	45 850
Sud du Lot	21365	24500	23555
TOTAUX	54 521	75 267	98 629
linéaire de réseau	514 629	535 774	551 627
Taux de curage	10,59	14,05	17,88

Selon les contrats de délégation, les délégataires doivent réaliser un curage préventif sur la totalité du réseau avec une périodicité de 6 ans.

Nombre de curages ponctuels	2010	2011	2012
Brame	13	19	23
Nord du Lot	99	99	69
Nord de Marmande	17	10	7
Sud d'Agen	187	152	15
Sud du Lot	16	18	37
Total	332	298	151

Comme attendu, on observe que le nombre de curages curatifs diminue quand le linéaire de réseau duré préventivement augmente.

2.4.4.3 Taux de débordement dans les locaux des usagers

En 2012, il y a eu 18 débordements des effluents dans les locaux des usagers (territoire du Sud d'Agen).
Taux : $18 / 22153 * 1000 = 0,81$ pour 1 000 abonnés.

2.4.4.4 Conformité de la collecte des effluents

(En attente de la définition par le Ministère de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement Durables)

2.4.4.5 Nombre de points de réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage

Il y a 13 points de réseau qui nécessitent des interventions fréquentes au territoire du Sud d'Agen, et 5 au Sud du Lot, soit 18.

Ce nombre est rapporté à 100 km de réseau :
 $(18 / 551,627) * 100 = 3,3$ pour 100 km de réseau.

Ces points d'interventions fréquentes seront éliminés par la réhabilitation des tronçons de réseau concernés.

2.4.4.6 Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte

L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées est de **20 à 30/100** selon les différents territoires.

Par temps sec et par temps de pluie, il peut y avoir des surverses dans le milieu naturel, par des déversoirs d'orage. Les données sur leurs fonctionnements sont souvent inconnues, car ils ne sont pas équipés d'appareils de mesure des débits. Les charges rejetées ne peuvent donc pas être estimées.

Indices d'évaluation	Valeur de l'indice	Note
➤ Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordées, déversoirs d'orage, trop plein de postes de refoulement...)	20	20
➤ Evaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (population raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés)	10	10
➤ Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en œuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement	20	0
➤ Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte,	30	0

au transport des eaux usées des agglomérations d'assainissement		
➤ Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration des agglomérations d'assainissement et les résultats	10	0
➤ Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur	10	0
Total	100	100

2.5 Les Abonnés

2.5.1 Les chiffres clés

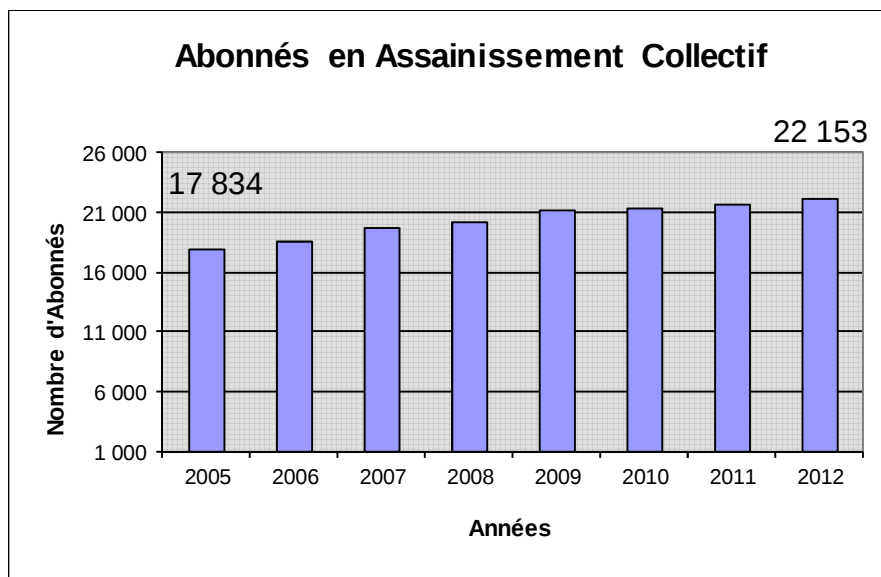
Le nombre d'abonnés est de : 22 153 pour l'année 2012.

Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte : 60 590

Abonnés	2008	2009	2010	2011	2012
Brame	2 028	2 486	2 487	2 557	2 682
Nord du Lot	5 310	5 348	5 357	5 487	5 625
Nord de Marmande	1 405	1 420	1 434	1 494	1 579
Sud d'Agen	5 908	6 248	6 345	6 502	6 681
Sud du Lot	5 564	5 638	5 689	5 669	5 586
TOTAUX	20 215	21 140	21 312	21 709	22 153

Le nombre d'abonnés est en augmentation sur l'ensemble du syndicat, grâce à des nouveaux raccordements sur l'ensemble des communes.

Il est important de noter que si le réseau d'assainissement collectif s'étend, tous les abonnés techniquement raccordables doivent se raccorder dans les deux ans (conformément à l'article L1331-1 du code de la Santé Publique).



2.5.2 Autorisations de déversement

Le nombre d'autorisations ou conventions de déversements d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées est de 10 :

Coufidou (Nord du Lot), Cave de Beaupuy (Nord de Marmande), Cité Gourmande, Delpayrat, Sojami, Saviel, Ronde des Fraicheurs, Sud'n Sol, Maison Briau, Boncolac (Sud d'Agen).

2.5.3 Branchements

Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés : 1 ou 2 jours ouvrés

Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés : 95%

2.5.4 Taux de réclamation

Le taux de réclamation est le nombre de réclamations écrites rapporté au nombre d'abonnés divisé par 1000. Sont prises en compte les réclamations relatives à des écarts ou des non conformités vis-à-vis d'engagements contractuels, d'engagement de service, notamment au regard du règlement de service, ou vis-à-vis de la réglementation, à l'exception de celles relatives au prix du service.

En 2012, il y a eu 46 réclamations par écrit, sur 22 153 abonnés.

Le taux de réclamations est de :

$(46 / 22\ 153) \times 1000 = 2,1$ **réclamations pour 1 000 abonnés.**

3 INDICATEURS FINANCIERS

3.1 Le prix de l'assainissement

Tout comme la facturation de l'eau, la facturation de l'assainissement est composée, d'un abonnement au service d'assainissement, de la facturation de l'eau traitée et des prélèvements obligatoires reversés à différents organismes publics.

3.1.1 La tarification de l'assainissement

En application de l'article 13 de la Loi sur l'Eau du 3 janvier 1992, une **tarification binôme** est appliquée à tous les usagers.

Cette tarification binôme comprend :

- une **part fixe** correspondant à l'abonnement, qui se décompose en une part syndicale et une part du délégataire
- une **part variable** qui tient compte de la consommation effective des abonnés, qui se décompose en une part syndicale et une part délégataire

3.1.2 Les prélèvements obligatoires

- La TVA : TVA de 7% appliquée sur la tarification de l'assainissement depuis le 1^{er} janvier 2012.
- « Modernisation des réseaux » : Taxe appliqué par l'agence de l'eau pour la modernisation des réseaux d'assainissement. Le montant de la taxe est fixé chaque année par l'Agence de l'Eau Adour Garonne. Elle est la même pour toutes les communes assainies en collectif.

3.1.3 Evolution des tarifs

Le prix de l'eau au mètre cube est calculé pour une consommation moyenne annuelle de 120 m³.

Tarifs 1er semestre 2013	Syndicat		Délégataire		Agence de l'eau	Prix 120m ³	Prix au m ³
	Abon-nement	Consom-mation	Abon-nement	Consom-mation	Modernisation des réseaux		
Brame	27,50	0,7000	23,53	0,5882	0,2250	303,50	2,53
Nord du Lot	30,00	0,9500	25,49	0,6373	0,2250	351,45	2,93
Nord de Marmande	45,00	1,5800	21,38	0,5345	0,2250	442,45	3,69
Sud d'Agen	28,80	0,9195	26,25	0,4914	0,2250	327,86	2,73
Sud du Lot	27,00	0,7000	26,02	0,6479	0,2250	315,42	2,63

L'évolution des tarifs des délégataires est calculée en fonction de la formule d'actualisation indiquée dans le contrat d'affermage.

3.1.4 Les impayés

Les taux d'impayés sur les factures de l'année n-1 s'élèvent à : 1,63 (Brame), 1,81 (Nord du Lot), 1,20 (Nord de Marmande), 1,14 (Sud d'Agen). Ils sont en forte augmentation, car ils étaient autour de 0,5% les années précédentes.

3.1.5 Les abandons de créances

Le montant des abandons de créance sur les factures de l'année n-1 s'élève à : 494 + 1594 + 167 + 143 = 2 398€ (sans le Sud du Lot), soit 2,9‰ des recettes globales.

3.2 Les recettes d'exploitation

Les produits de vente d'assainissement sont ventilés comme suit :

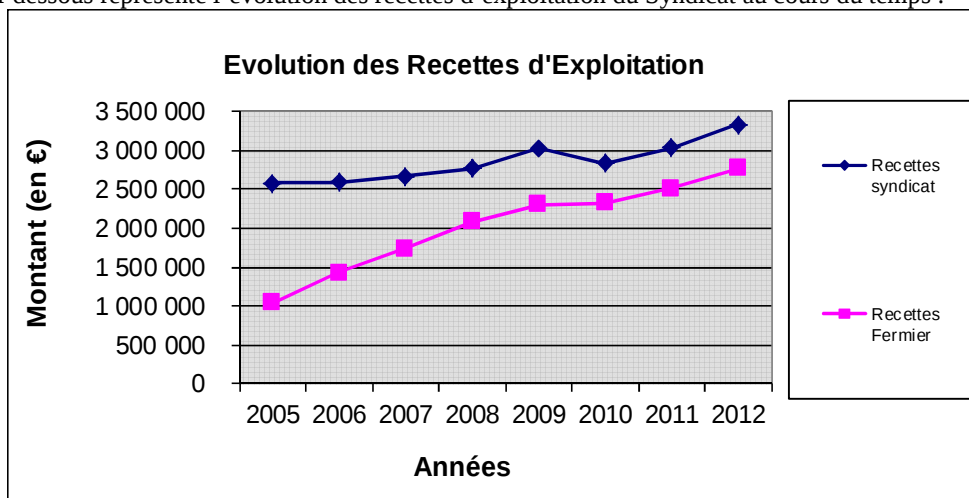
	Syndicat	Délégataires	Redevance Modernisation des réseaux	TVA	Total
Recettes d'exploitation de l'année	3 328 800	2 763 059	454 854	458 270	7 004 982

Les recettes du syndicat et des délégataires sont en hausse, car le nombre d'abonnés est en hausse.

Recettes du Syndicat	2008	2009	2010	2011	2012
Brame	219 997	255 767	270 096	266 753	309 909
Nord du Lot	551 325	548 203	635 571	746 865	989 841
Nord de Marmande	250 140	285 211	326 486	315 343	329 779
Sud d'Agen	1 139 036	950 917	984 261	1 038 198	1 031 202
Sud du Lot	606 112	982 486	619 999	670 538	668 069
Recettes globales	2 766 609	3 022 584	2 836 413	3 037 696	3 328 800

Recettes délégataires	2008	2009	2010	2011	2012
Brame	174 963	220 251	226 818	227 055	252 125
Nord du Lot	517 380	551 547	579 759	593 328	642 629
Nord de Marmande	112 900	126 711	131 542	130 558	152 574
Sud d'Agen	751 782	865 497	861 525	988 064	1 112 928
Sud du Lot	527 721	539 589	529 147	577 305	602 803
Recettes globales	2 084 746	2 303 595	2 328 791	2 516 310	2 763 059

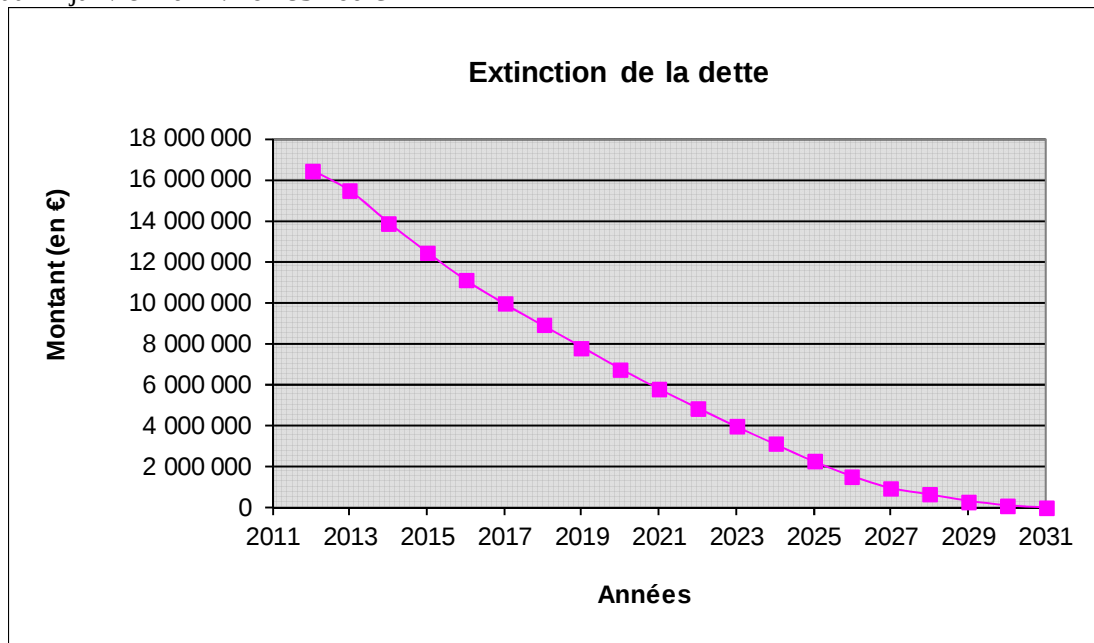
Le tableau ci-dessous représente l'évolution des recettes d'exploitation du Syndicat au cours du temps :



Depuis cinq ans, les recettes d'exploitation sont en progression constante grâce aux travaux réalisés par le syndicat (nouveaux bourgs assainis). La hausse des recettes suit la hausse du volume assaini et du nombre d'abonnés.

3.3 La dette

Dette au 1^{er} janvier 2012 : **16 483 460 €**



Durée d'extinction de la dette : 19 ans

La capacité de désendettement du syndicat est analysée par l'indice Klopfer. Il s'agit du nombre d'années au bout desquelles le syndicat se désendette totalement en consacrant son épargne brute (recettes réelles moins les dépenses réelles) au remboursement des emprunts.

Indice Klopfer = 6,4 années.

Classement de l'indice Klopfer	
Très bon	Indice < 6
Bon	6 < indice < 10
Mauvais	10 < indice < 15
Très mauvais	15 < indice

L'indice est considéré comme très bon.

CHAPITRE 3 : LE SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

1 PRESENTATION GENERALE DU SERVICE

1.1 Description

Ce service a été créé le 1^{er} juillet 2002, pour répondre à la réglementation.

Les communes avaient l'obligation de contrôler toutes les installations d'assainissement non collectif avant le 31 décembre 2012 (loi sur l'eau du 30 décembre 2006).

Elles doivent pourvoir à la vérification technique de conception, d'implantation et de bonne exécution des ouvrages pour les installations neuves ou réhabilitées et au contrôle périodique des installations existantes.

Elles peuvent également effectuer leur entretien et leur réalisation.

1.1.1 Accueil des abonnés

Pour tout renseignement relatif à l'assainissement non collectif, le public peut se présenter dans les bureaux du Syndicat Départemental à l'adresse suivante :

Eau 47

997 avenue Jean BRU – Bâtiment B – 1^{er} étage

47 031 Agen Cedex

Ouvert au public du lundi au vendredi de 9h-12 et 14h-17h sauf le lundi matin

☎ 05 53 68 12 47

www.eau47.fr

1.1.2 Constitution du service

Ce service s'adresse à toute personne dont l'immeuble n'est pas desservi par un réseau d'assainissement collectif, dans les 213 communes qui ont transféré la compétence au syndicat.

1.1.2 Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif

Suite au décret n°2007-675 du 2 mai 2007, un indice de mise en œuvre du service d'assainissement non collectif a dû être évalué. Cet indice est calculé à partir de notes attribuées à des éléments permettant d'évaluer l'étendue de mise en œuvre du service Public d'Assainissement Non collectif. La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 140.

La note obtenue par le syndicat est de 99 sur 140 conformément au tableau ci-contre :

Indices d'évaluation	Valeur de l'indice	Application au syndicat
Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service d'assainissement non collectif	100	99,6
- Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	20	19,6
- Application d'un règlement du service public d'assainissement non collectif approuvé par une délibération	20	20
- Mise en œuvre de la vérification de conception et d'exécution des installations réalisées ou réhabilitées depuis moins de huit ans	30	30
- Mise en œuvre du diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des autres installations	30	30

Eléments facultatifs du service public d'assainissement non collectif	40	
- Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations	10	
- Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations	20	
- Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange	10	
Total	140	

Quatre communes n'ont pas validé leur schéma d'assainissement en 2012 : Bruch, Réaup Lisse, Saint Antoine de Ficalba, Sos.

1.2 Nature du service assuré par Le Syndicat

Le service d'assainissement non collectif comprend :

- **La vérification de conception et d'exécution des installations neuves**

Le service étudie les filières d'assainissement proposées lors des dépôts de permis de construire. Les filières validées par le SPANC font l'objet d'un contrôle lors de la réalisation de l'installation. Celui-ci est effectué depuis le 1^{er} juillet 2002. Sur le territoire du Sud d'Agen, il est réalisé par les techniciens de Eau47, pour les territoires du Nord de Marmande, du Nord du Lot, du Sud du Lot et de la Brame, il est réalisé par le prestataire de services Saur.

- **Le diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des installations existantes**

Suite au diagnostic de l'ensemble des installations, le Syndicat répond à la réglementation en effectuant un contrôle périodique des installations. La périodicité, votée par les élus du syndicat, est de 4 ans. Le syndicat a confié ces contrôles périodiques à un prestataire de service pour une durée de quatre ans (Saur pour les territoires du Nord de Marmande, du Nord du Lot, du Sud du Lot et de la Brame, Véolia Eau sur le territoire du Sud d'Agen). Cette mission est prévue du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2013.

1.3 Abonnés

Sur 213 communes, il y a 39 313 abonnés sur le territoire du syndicat, soit environ 86 000 habitants desservis.

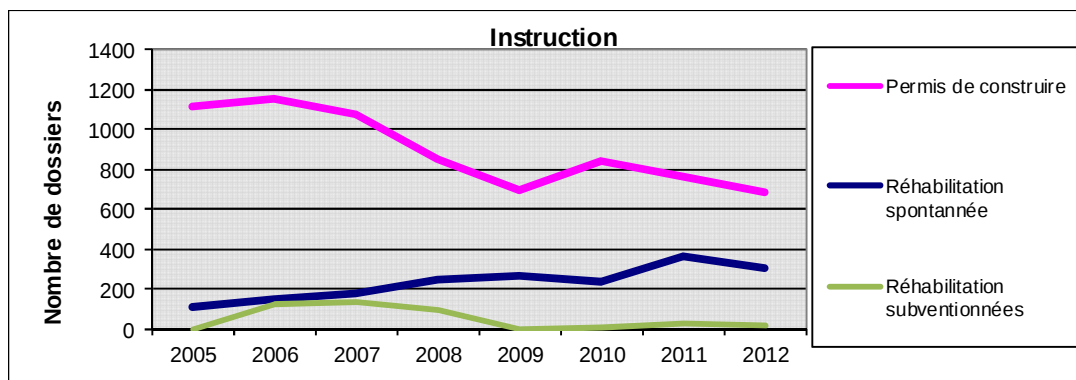
Territoires	Nombre d'installations
Brame	4 740
Nord du Lot	9 100
Nord de Marmande	5 310
Sud d'Agen	9 468
Sud du Lot	10 695
Total	39 313

2 INDICATEURS TECHNIQUES

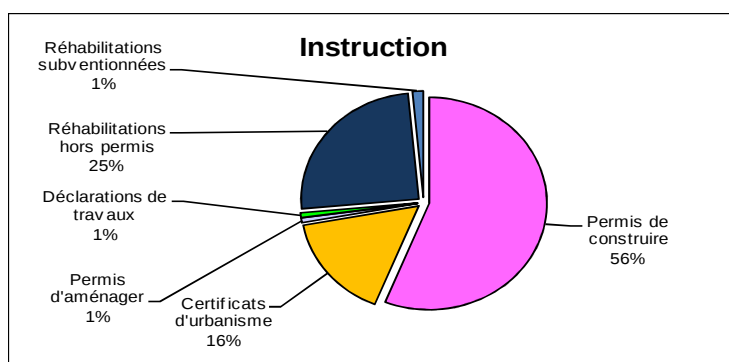
2.1 Instruction des dossiers

Année	2008	2009	2010	2011	2012
Permis de construire	850	692	842	763	689
Certificats d'urbanisme	32	32	126	185	196
Permis d'aménager	9	4	7	4	9
Déclarations de travaux	5	2	5	9	9
Réhabilitations hors permis	249	265	236	365	307
Réhabilitations subventionnées	99	0	12	27	18
TOTAL	1244	995	1228	1353	1228

On observe une diminution du nombre de dossiers instruits, due à la diminution des permis de construire. L'instruction des dossiers de réhabilitation des installations connaît également une baisse entre 2011 et 2012.



Les permis de construire représentent toujours la part la plus importante des dossiers instruits par le Spanc. La part des réhabilitations augmentait chaque année (42% en 2011, 25% en 2010) mais baisse à nouveau (25%).



• **Application du décret n°2012-274 du 28/02/2012**

Depuis le 1er mars 2012, toute demande d'autorisation d'urbanisme (Permis de Construire, Déclaration Préalable, Permis d'Aménager) qui prévoit un dispositif d'assainissement non collectif doit comporter un document attestant de la conformité du projet d'installation au regard des prescriptions réglementaires.

Si la demande d'autorisation d'urbanisme ne comporte pas cette attestation, le dossier fera l'objet d'une demande de pièce manquante. Si cette attestation n'est pas fournie dans les 3 mois à compter de la lettre d'incomplet, le dossier sera automatiquement rejeté.

Il est donc important de demander l'attestation avant de déposer le Permis de construire, la déclaration préalable ou le permis d'aménager.

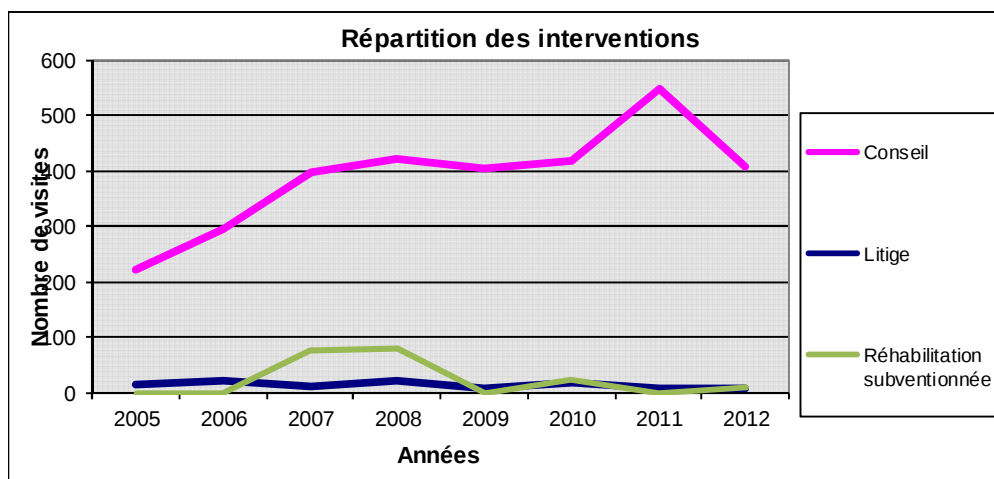
Pour obtenir cette attestation, les pétitionnaires doivent déposer un dossier de demande d'attestation auprès du SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) du Syndicat départemental.

Cette demande doit comporter les pièces suivantes :

- ✓ Un formulaire de Demande d'Installation d'un Dispositif d'Assainissement Non Collectif
- ✓ Une étude de sol et de définition de la filière d'assainissement
- ✓ Le cas échéant, le diagnostic de l'assainissement existant
- ✓ Un plan de situation
- ✓ Un plan de distribution des pièces
- ✓ Un plan de masse à l'échelle indiquant :
 - Implantation de l'habitation
 - Implantation de la filière complète de l'assainissement (prétraitement, traitement et éventuellement le rejet vers l'exutoire)
 - Les voies intérieures de circulation et/ou de stationnement
 - Les éventuels puits ou captages d'eau

2.2 Visites conseil, réhabilitation et litige

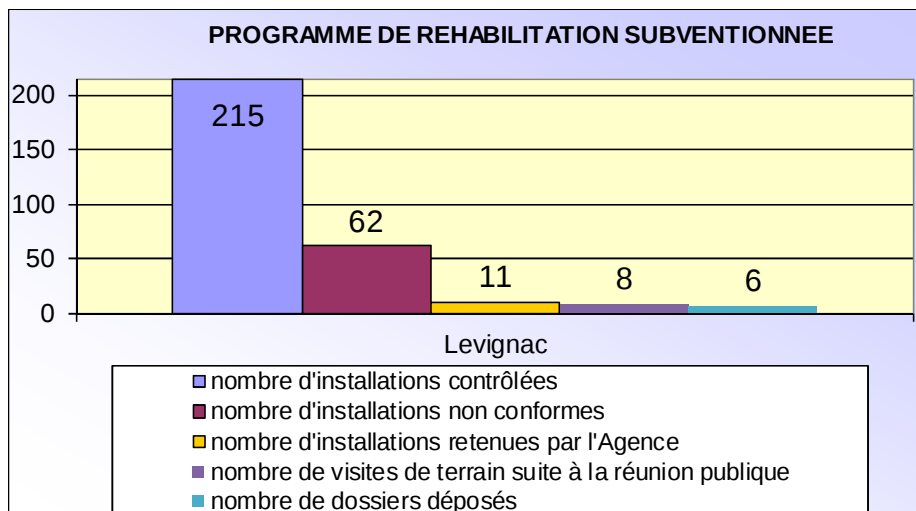
Année	2008	2009	2010	2011	2012
Litige	22	6	17	8	8
Conseil	420	405	419	547	409
Programme subventionné	52	0	10	0	8



Le nombre de visite à titre de conseil pour la réhabilitation a baissé entre 2011 et 2012, après une hausse constante. Les litiges provenaient essentiellement de malfaçons dans la mise en œuvre de l'assainissement par le constructeur, des installations en zone non constructible, des problèmes de voisinage.

2.3 Réhabilitation subventionnées

La réhabilitation subventionnée a concerné une commune en 2012 : Lé vignac de Guyenne.

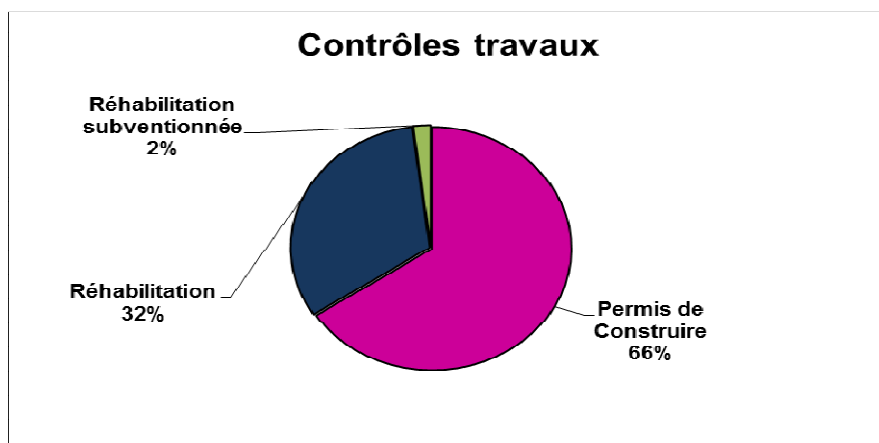


2.4 Contrôles des assainissements

2.4.1 Vérification de conception des installations neuves

Les installations d'assainissement individuel sont contrôlées lors de leur réalisation, avant fermeture. Les contrôles sont répartis ainsi :

Année	2008	2009	2010	2011	2012
Permis de Construire	648	578	429	474	449
Réhabilitation	141	181	171	270	220
Réhabilitation subventionnée	58	79	27	6	14
TOTAL	847	838	627	750	683

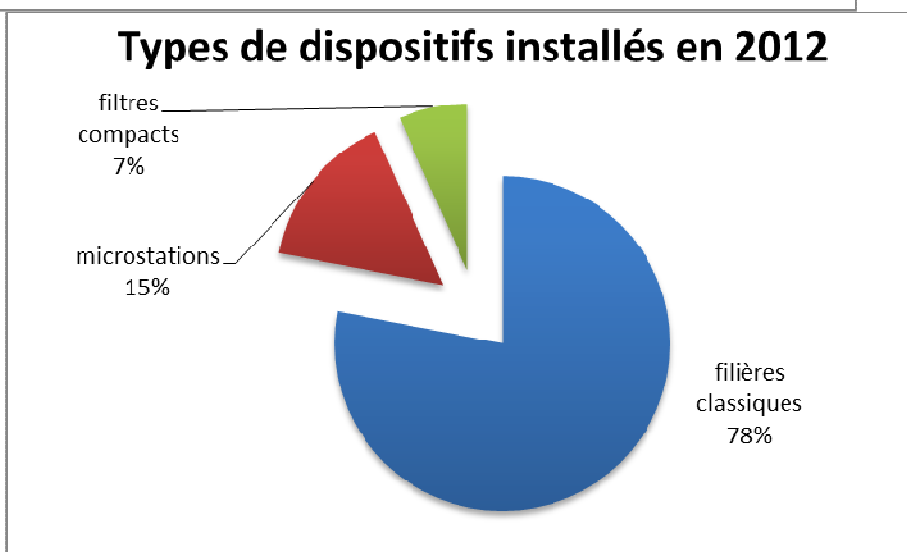
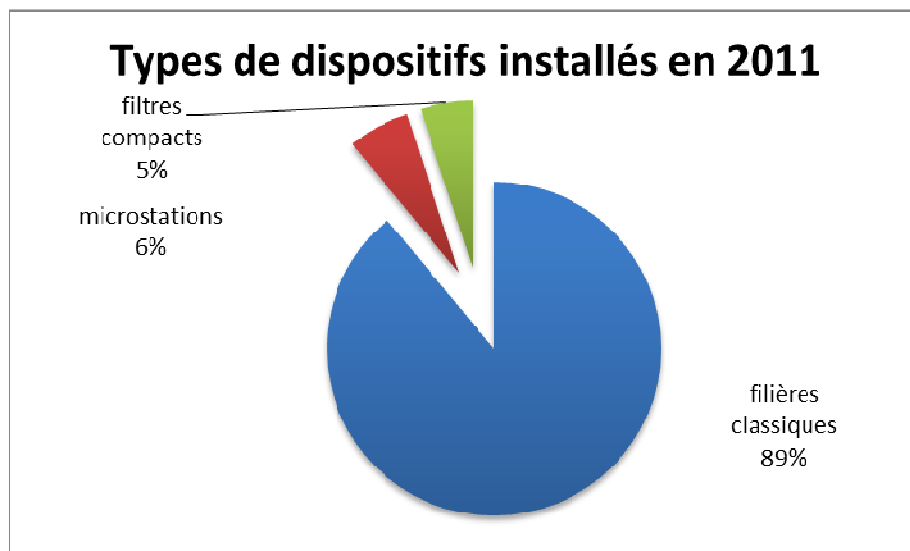


Certaines installations reçoivent un avis défavorable suite à une deuxième visite, pour non respect des règles de l'art, ou pour changement de projet sans avis du Spanc. Elles sont au nombre de 29 en 2012.

2.4.2 Filières anciennes et filières nouvellement agréées

Depuis la parution de l'arrêté du 7 septembre 2009, de nouvelles filières sont agréées au niveau national. Elles commencent donc à être posées sur le territoire du syndicat.

On voit une évolution dans la répartition des filières installées entre 2011 et 2012. Les nouvelles filières agréées sont de plus en plus installées.



Les filtres compacts représentaient 5% des installations installées en 2011, et passent à 7% en 2012, les microstations passent de 6% des installations neuves à 15%.

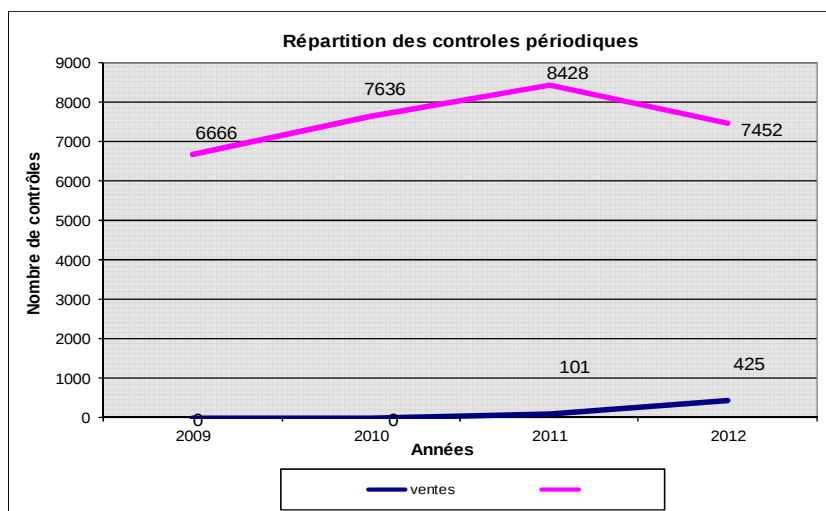
Les microstations sont des installations qui nécessitent un entretien plus régulier que les filières classiques, et doivent également faire l'objet d'une maintenance pour certaines pièces (comme le compresseur...). Un contrat de maintenance est souvent à souscrire avec l'installateur. La maintenance et la consommation électrique sont donc à prendre en compte dans le choix de la filière d'assainissement.

2.4.3 Diagnostic des installations existantes

2.4.3.1 Contrôle périodique de bon fonctionnement

Les installations existantes sont contrôlées dans le cadre d'un marché de contrôle de bon fonctionnement. Il s'agit donc d'un deuxième passage. La périodicité choisie par les syndicats est de quatre années.

Année	2009	2010	2011	2012
bon fonctionnement	6666	7636	8428	7452
ventes	/	/	101	425
TOTAL	6666	7636	8529	7877



2.4.3.1 Ventes

Depuis le 1^{er} janvier 2011, le diagnostic de l'installation d'assainissement autonome est une pièce obligatoire lors de la vente d'un habitation, au même titre que les diagnostics amiante, termites... Le diagnostic doit avoir moins de 3 ans.

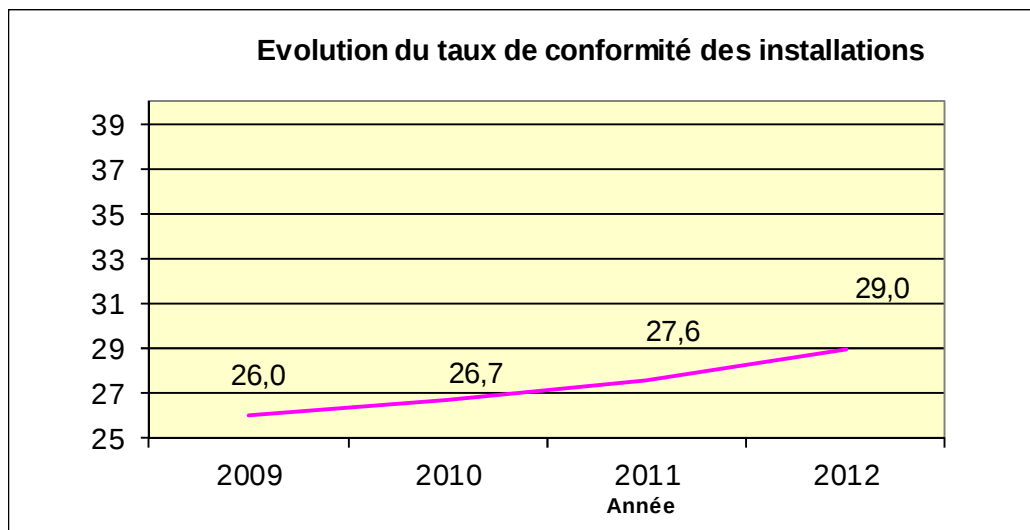
Dans le cas d'une installation non conforme, l'acquéreur doit se mettre en conformité dans l'année qui suit la vente. La mise en conformité doit faire l'objet d'un avis du Spanc.

2.4.4 Bilan de conformité

Le taux de conformité des installations est un indicateur de performance qui se calcule par le nombre d'installations conformes (ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité depuis l'existence du service) divisé par le nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service x 100.

	2009	2010	2011	2012
Nombre d'installations	39245	39245	39245	39245
conformes au 1er diagnostic	10208	10208	10208	10208
réhabilitations ou installations neuves conformes	0	285	335	535
Installations conformes	10208	10493	10543	10743
taux de conformité	26,0	26,7	27,6	29,0

La conformité des installations du syndicat est donc en constante hausse :



2.5 Suivi des matières de vidanges

Le syndicat a signé en Février 2011 la charte départementale « entretien et suivi des matières de vidange ».

Cette charte, a permis de recenser le volume de matière de vidange dépoté dans les différentes stations d'épuration.

Volumes accueillis (en m ³)		Capacité nominale (en Eq.Hab.)	2009	2010	2011	2012
Lieux de dépotage	Agen	30 000	10 068	9 253	2 789	6 522
	Cancon					75
	Castelculier			66	196	150
	Castillonnes	1 700	18	6	272	0
	Estillac Agropole	35 000	180			
	Condezaygues - Fumel	15 000	752	1 027	1 145	513
	Marmande	40 000	5 688	7 662	7 302	7 003
	Nérac	7 000		379	746	1 703
	Ste Livrade	10 000	2 053	689	175	71
	Tonneins					131
	Villeneuve	47 000	2 320	2 758	3 925	4 236
	Villéréal	1 900	1 038	1 004	922	947
Total des volumes dépotés			22 117	22 844	17 470	21 350

Tous les vidangeurs n'ont pas déclaré les volumes dépotés en 2012.

3 INDICATEURS FINANCIERS

3.1 Tarifs assainissement individuel

Les tarifs de l'assainissement individuel n'ont pas changé depuis 2010 :

Redevance instruction permis de construire, déclaration de travaux, permis de lotir donnant lieu à des travaux d'assainissement non collectif regroupé : **100 € TTC**.

Redevance premier diagnostic des installations existantes :

- **8 € (pas de TVA)** par semestre par abonné
- **64 € TTC**, pour les propriétaires non raccordés au réseau eau potable.

3.2 Recettes du syndicat

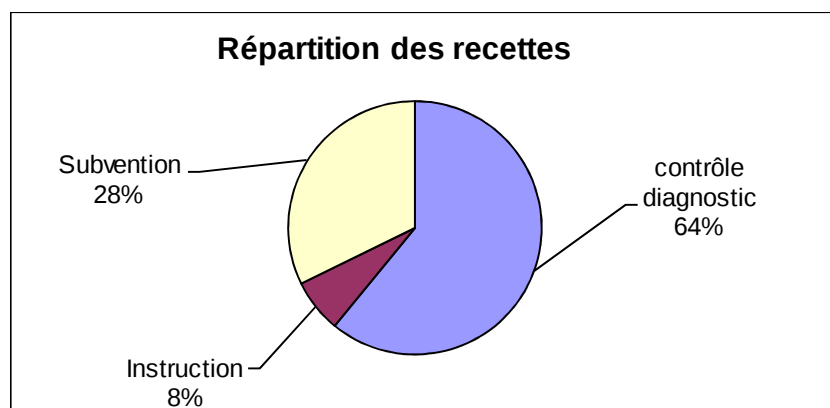
Les recettes globales du syndicat 2012 proviennent des différents territoires :

Recettes	Brame	Nord du Lot	Nord de Marmande	Sud d'Agen	Sud du Lot
Redevance contrôle périodique	73 973 €	165 895 €	13 551 €	151 742 €	170 455 €
Redevance instruction	7 800 €	16 600 €	10 100 €	12 100 €	17 840 €
Subventions Agence de l'Eau	43 165 €	72 185 €	61 274 €	60 068 €	68 097 €
TOTAL	124 938 €	254 680 €	84 925 €	223 910 €	256 392 €

Les recettes évoluent de la manière suivante :

Recettes	2008	2009	2010	2011	2012
Redevance contrôle diagnostic / périodique	872 349 €	771 547 €	540 318 €	578 500 €	575 616 €
Redevance instruction	84 000 €	58 300 €	70 920 €	68 600 €	64 440 €
Subvention Agence de l'Eau	286 185 €	249 956 €	254 886 €	250 504 €	304 789 €
TOTAL	1 242 534 €	1 079 803 €	866 124 €	897 604 €	944 845 €

Par ailleurs, le syndicat bénéficie de subventions de l'Agence de l'Eau, calculées à partir du nombre de contrôles réalisation et contrôles périodiques.



3.3 Dépenses du syndicat

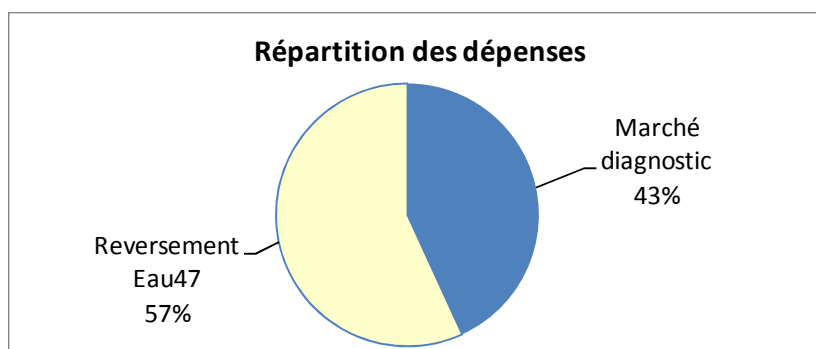
Les dépenses globales du syndicat 2012 des différents territoires s'établissent comme suit :

Dépenses	Brame	Nord du Lot	Nord de Marmande	Sud d'Agen	Sud du Lot
Marché diagnostic	32 476 €	71 131 €	6 873 €	32 008 €	72 630 €
Reversement EAU47	34 874 €	69 818 €	34 531 €	68 495 €	75 404 €
TOTAL	67 350 €	140 949 €	41 404 €	100 503 €	148 034 €

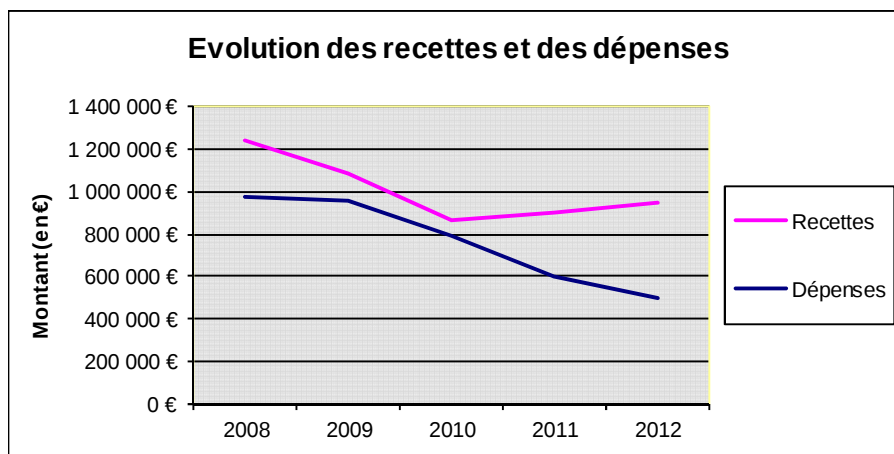
Les dépenses évoluent de la manière suivante :

Dépenses	2008	2009	2010	2011	2012
Prestation de contrôle	705 058 €	681 511 €	514 345 €	334 022 €	215 118 €
Reversement fonctionnement Syndicats vers Eau47	270 444 €	277 130 €	281 566 €	266 363 €	283 122 €
TOTAL	975 502 €	958 641 €	795 911 €	600 385 €	498 240 €

Les dépenses sont en baisse depuis l'année 2011.



3.4 Evolution des dépenses et des recettes du service



La baisse de la redevance contrôle diagnostic en 2008 – 2009 correspondait à la fin du contrat de contrôle diagnostic des installations.

ANNEXES

LEXIQUE

ab	abonné
ARS	Agence Régionale de Santé
AVP	Avant Projet
DDASS	Direction départementale des Affaires Sanitaires et Sociales
diam.	diamètre
Eq.hab (=EH)	équivalent habitant
HT	hors taxe
Km	kilomètre
m ³	mètre cube
m ³ /j	mètre cube par jour
m ³ /km/j	mètre cube par kilomètre et par jour
MBC	marché à bons de commande
MO	maîtrise d'œuvre
MS	matières sèches
PR	poste de relevage
prg	programme
SPS	Sécurité et Protection de la Santé
step	station d'épuration
trx	travaux
TTC	Toutes taxes comprises

DETAILS DES DEPASSEMENTS DE LIMITES ET REFERENCES DE QUALITE DES EAUX TRAITEES ET DISTRIBUEES

Dépassements de limites de qualité					
	date	lieu	paramètre	mesure	limite
Captage	30-oct	Sérignac	Température	25,5 °C	25
	11-oct	Lafitte sur Lot	Température	33°C	25
	18-oct	Prayssas	Température	33°C	25
	05-mars	St Antoine de Ficalba	Température	26°C	25
Station	05-juin	Nazareth	Métolachlore	0,17 µg/L	0,1
Distribution	09-mai	Bourgougnague	Benzo(a)pyrène	0,016 µg/L	0,01
	15-févr	Virazeil	Entérocoques	>100 /100mL	0
	07-août	Réaup Lisse	Chlorure de vinyl monomère	1,3 µg/L	0,5

Dépassements de références de qualité					
	date	lieu	paramètre	mesure	limite
Captage	04-sept	Pinel	Température	24°C	22
	23-juil	Nazareth	Zinc	1,34 mg/L	1
	09-août	Sivoizac	Température	24,5°C	22
Station	10-juil	Allemans	Turbidité	2,3 µg/L	2
	03-oct	Paulhiac	Equilibre calcocarbonique	0	entre 1 et 2
	06-avr	Boudy de Beauregard	Equilibre calcocarbonique	0	entre 1 et 2
	26-janv	Pinel	Equilibre calcocarbonique	4	entre 1 et 2
	04-sept		Equilibre calcocarbonique	4	entre 1 et 2
	26-janv		Conductivité	194,1 µg/L	entre 200 et 1100
	26-janv		Conductivité	196 µg/L	entre 200 et 1100
	30-août		Température	26 °C	25
	04-sept	Auriac sur Dropt	Dose totale indicative	0,107 mSv/an	0,1
	29-mai	Peyrouille	Equilibre calcocarbonique	0	entre 1 et 2
	08-nov		Equilibre calcocarbonique	0	entre 1 et 2
	10-juil	St Pierre sur Dropt	Equilibre calcocarbonique	0	entre 1 et 2
	16-janv	Bruch	Température	26 °C	25
	29-mars		Température	26 °C	25
	05-juin	Nazareth	Equilibre calcocarbonique	0	entre 1 et 2
	25-avr	Sérignac	Equilibre calcocarbonique	0	entre 1 et 2
	25-avr		Température	26°C	25
	16-mai		Dose totale indicative	0,143 mSv/an	0,1
	27-juin		Température	28°C	25
	25-oct	Sivoizac	Equilibre calcocarbonique	4	entre 1 et 2
	20-déc		Turbidité néphélométrique	0,80 NFU	0,5
	22-févr	Lafitte Sur Lot	Température	32°C	25
	05-avr		Température	28°C	25
	07-juin		Equilibre calcocarbonique	0	entre 1 et 2
	07-juin		Température	30,5°C	25
	12-déc		Equilibre calcocarbonique	4	entre 1 et 2
	16-avr	Prayssas	Température	25,5°C	25
	27-juin		Température	28°C	25
	18-oct		Température	26°C	25
	12-nov	Cauzac	Equilibre calcocarbonique	0	entre 1 et 2
	19-janv	St Antoine de Ficalba	Température	26°C	25
	05-mars		Température	26°C	25
	11-mai		Température	27°C	25
	26-sept		Température	26,5°C	25
	07-nov		Température	26°C	25
Distribution	06-août	Roumagne	Température	26°C	25
	09-mai	Bourgougnague	Fer total	288 µg/L	200
	12-sept	Pailloles	Température	26°C	25
	15-févr	Auriac sur Dropt	Bactéries coliformes	9/100mL	0
	31-janv	Feugarolles	Turbidité néphélométrique	4,6 NFU	2
	01-févr	Lannes	Bact. Et spores sulfito-réduc,	1/100ml	0
	05-avr	Francecscas	Bact. Et spores sulfito-réduc,	2/100ml	0
	06-juil	Roquefort	Température	36,7 °C	25
	19-juil	Astaffort	Température	26,5°C	25
	19-juil	St Sixte	Température	26°C	25
	18-janv	Montpezat	Fer total	247 µg/L	200
	25-avr	Bazens	Fer total	345 µg/L	200

LISTE DES CHATEAUX D'EAU ET RESERVOIRS

Territoires	Commune	Désignation	Volume en m3	Télé surveillance
Brame	Parranquet	Réservoirs de Parranquet La Tuque 1 et 2	1000	OUI
	la Sauvetat du Dropt	Réservoir de La Sauvetat du Dropt BS	400	OUI
	Moustier	Réservoir de Moustier Charpe	100	OUI
	Seyches	Réservoir de Seyches le pinie	100	OUI
	La Sauvetat	Réservoir de La Sauvetat Haut Service	100	OUI
	Peyrières	Réservoir de Peyrière	400	OUI
	Miramont	Réservoir de Miramont HS Génévrier	1000	OUI
	Miramont	Réservoirs de Miramont Bas Service 1 et 2	600	OUI
	Bourgougnague	Réservoir de Bourgougnague	600	OUI
	Layuzun	Réservoir de Lauzun	200	OUI
	Sérignac Péboudou	Réservoir de Sérignac Péboudou	1000	OUI
	Castillonnes	Réservoir Castillonnes	400	OUI
	Devillac	Réservoir de Devillac	600	OUI
	Villeréal	Réservoir de Villeréal	200	OUI
Nord du Lot	Pinel Hauterive	Réservoir de Pinel Bas Service	1000	OUI
		Réservoir de Le Rogas	60	NON
	Sainte Livrade	Réservoir de Ste Livrade	1000	OUI
	Puymiclan	Réservoir de carblanche	400	OUI
	Tonneins	Réservoir d'Unet	200	OUI
	Tourtres	Réservoir de Tourtres	450	OUI
	Monflanquin	Réservoir de Monflanquin HS	700	OUI
	Monségur	Réservoir sur tour de Monségur	150	OUI
		Réservoir de Bugassat 1&2	1200	OUI
	Gontaud	Réservoir de Relais Gontaud Jolibert	500	OUI
	Monségur	Réservoir de Monségur BS Tuilerie	350	OUI
	Monflanquin	Réservoir de Monflanquin BS 1&2	600	OUI
		Réservoir de Bartis	500	OUI
		Réservoir de Neupan	250	OUI
		Réservoir de Soulodres	1500	OUI
	St Pastour	Réservoir de St Pastour HS	200	OUI
	St Pastour	Réservoir de St Pastour BS 1&2	500	OUI
	St Etienne de F	Réservoir de St Etienne de Fougères	250	OUI
	St Barthélémy	Réservoir de St Barthélémy	350	OUI
		Réservoir de Rouet	1000	OUI
	Pinel Hauterive	Réservoir de Pinel HS	600	OUI
	Pailloles	Réservoir de Pailloles	300	OUI
	Pauilhac	Réservoir de Pauilhac	300	OUI
	Montignac de L	Réservoir de Montignac de Lauzun	300	OUI
	Montastruc	Réservoir de Montastruc	200	OUI
	Montagnac	Réservoir de Montagnac	450	OUI
		Réservoir de Monfabes	800	OUI

	Monbahus	Réservoir de Monbahus 1&2	500	OUI
	Monclar	Réservoir de Monclar HS	800	OUI
	Monclar	Réservoir de Monclar BS	200	OUI
	Lougratte	Réservoir de Lougratte	400	OUI
		Réservoir des Arbieux	250	OUI
	St Eutrope de B	Réservoir de St Eutrope	300	OUI
	Hautsvignes	Réservoir d'Hautsvignes	300	OUI
	Cancon	Réservoir de Cancon HS 1&2	500	OUI
	Cancon	Réservoir de Cancon BS	300	OUI
	Brugnac	Réservoir de Brugnac	250	NON
		Réservoir de Cailladelles	100	OUI
	Castelnaud	Réservoir de Castelnaud	200	OUI
	Birac	Réservoir de Birac	400	OUI
Nord de Marmande		Réservoir sur tour de Pélévissot	400	OUI
	Soumensac	Réservoir de Soumensac	200	OUI
	Cambes	Réservoir de Cambes	200	OUI
	Virazeil	Réservoir de Virazeil	400	OUI
	Savignac	Réservoir sur tour de Savignac	400	OUI
	Ste Bazeille	Réservoir Jurques Ste Bazeille 1et 2	800	OUI
	Loubes Bernac	Réservoir de Loubes Bernac	400	OUI
	Escassefort	Réservoir d'Escassefort	400	OUI
	Beaupuy	Réservoir de Beaupuy	400	OUI
	St Géraud	Réservoir de St Géraud 1 et 2	1200	OUI
		Réservoir de Navarre	1000	OUI
Sud d'Agen	Astaffort	Astaffort bourg	300	oui
	Astaffort	le Grés	200	oui
	Aubiac	Prentigarde	300	oui
	Espiens	Espiens Bourg	400	oui
	Fals	Brouchaud	200	oui
	Francescas	St Caprais	600	oui
	Lamontjoie	Lasclottes	75	oui
	Laplume	bourg	1100	oui
	Mézin	Montplaisir	1200	oui
	Mézin Coupé	Scassous	100	oui
	Moirax	Sahuc	75	non
	Moncaut	Letouyre	200	non
	Moncrabeau	Pouy	300	oui
	Moncrabeau	Moncrabeau bourg	100	oui
	Nérac	St Pé de Tourne	600	oui
	Réaup Lisse	Réaup HS	50	oui
	Réaup Lisse	Tustem	200	non
	Sérignac	Sérignac	200	oui
	Sos	Cabaret	500	oui
	Ste Maure	Ste Maure bourg	400	oui
	Aubiac	Pech bas	100	non
	Bruch	le Truc	1000	oui
	Espiens	Latuque	300	oui
	Estillac	le Buscon	1000	oui

	Feugarolles	Vignot	100	non
	Goulens	le Brouchoua	200	oui
	Layrac	Sempot	150	non
	Layrac	Brumas	600	oui
	Mézin Coupé	Pompier	500	oui
	Montagnac	J Fourcaud	300	oui
	Nérac	Marfaud	800	oui
	Nérac	Collège (à Pimpouney)	300	oui
	Nérac	Lamothe	120	oui
	Reaup	réaup BS	300	oui
	Montpezat	Réservoir de Montpezat	400	OUI
Sud du Lot	Hautefage	Réservoir de Hautefage	200	OUI
		Réservoir de St Julien	400	OUI
	Sauvetat de	Réservoir de la Sauvetat de Savères	250	OUI
	Castelculier	Réservoir de Castelculier	200	OUI
	Galapian	Réservoir de Galapian	200	OUI
	Laugnac	Réservoir de Laugnac BS	200	OUI
		Réservoir de Frêches	250	OUI
	Cauzac	Réservoir de Cauzac BS	200 ¹	OUI
		Réservoir de St Médard	250	OUI
	Lafitte	Réservoir de Lafitte	500	OUI
		Réservoir de Mazères	200	OUI
		Réservoir de Bécane 1 et 2	200	OUI
	St Salvy	Réservoir de St Salvy	200	OUI
	Bazens	Réservoir de Bazens	400	OUI
	Dolmayrac	Réservoir de Dolmayrac (bourg)	25	NON
	Dolmayrac	Réservoir de Dolmayrac (Moulin à vent)	400	OUI
	Prayssas	Réservoir de Prayssas BS	200	NON
	Prayssas	Réservoir de Prayssas HS	200 ¹	OUI
	Lusignan	Réservoir de Lusignan	200	OUI
	St Hilaire	Réservoir de St Hilaire	500	NON
	Colayrac	Réservoir de Colayrac BS	250	OUI
	Colayrac	Réservoir de Colayrac Bordeneuve	200	OUI
	Foulayronnes	Réservoir d'Artigues	200	OUI
	Bajamont	Réservoir de Bajamont	450	OUI
		Réservoirs Petit tour 1 et 2	200	OUI
		Réservoir de Lacassagne	400	OUI
		Réservoir de Laudie	200	OUI
		Réservoir de Giget	200	OUI
	St Antoine	Réservoir de St Antoine	500	OUI

	St Jean deThurac	Réservoir de St Jean de Thurac	200	OUI
	St Pierre de Clairac	Réservoir de St Pierre de Clairac	200	OUI
		Réservoir de Perville	500	OUI
	St Maurun	Réservoir de St Maurin BS	150	OUI
	Beauville	Réservoir de Beauville	200	OUI
	St Maurun	Réservoir de St Maurin HS	500	OUI
	St Caprais de Lerm	Réservoir de St Caprais de Lerm	150	OUI
	Colayrac	Réservoir de Colayrac BS	250	OUI
	Cauzac	Réservoir de Cauzac HS	200	OUI
		Réservoir de Roc de Monteil	150	OUI
	Puymirol	Réservoir de Puymirol	200	OUI
	Allez et Cazeneuve	Réservoir d'Allez et Cazeneuve	200	OUI
	Laugnac	Réservoir de Laugnac HS	200	OUI
		Reservoir Bedat	200	OUI
		Reservoir de Corne	100	OUI
		Reservoir du Tuquet	200	OUI
Tournon	Tournon	Tournon	200	
		Tourrel	50	
	Courbiac	Treil	200	
		Cazideroque	300	
	Anthé	Bataille	90	
Total réservoirs	150 réservoirs	63255	m3	

NOMBRE D'INSTALLATIONS ANC

Brame		Nord du Lot		Nord de Marmande	
Agnac	229	Agmé	59	Auriac sur Dropt	86
Allemans du Dropt	65	Armillac	93	Baleyssagues	107
Bourgougnague	136	Beaugas	160	Beaupuy	315
Bournel	134	Birac sur Trec	220	Cambes	91
Cahuzac	121	Boudy de B	171	Castelnau sur Gupie	216
Castillonès	232	Brugnac	78	Caubon St Sauveur	125
Cavarc	89	Cancon	246	Duras	362
Devillac	88	Casseneuil	288	Escassefort	180
Doudrac	46	Castelnau de G	145	Escottes	79
Douzains	159	Coulx	110	Lachapelle	42
Ferrensac	100	Fauguerolles	328	Lagupie	199
La Sauvetat du Dropt	141	Fauillet	285	Levignac de Guyenne	215
Lalandusse	129	Fongrave	195	Loubès Bernac	202
Lauzun	304	Gavaudun	195	Mauvezin sur Gupie	228
Lavergne	273	Gontaud de N	391	Monteton	98
Mazières Naresse	88	Hautevignes	65	Pardaillan	174
Miramont de Guyenne	164	Labretonie	83	St Astier	127
Montauriol	90	Lacaussade	79	St Avit	76
Montaut	121	Laperche	74	St Géraud	40
Moustier	165	Laussou	129	St Jean de Duras	126
Parranquet	69	Le Lédar	386	St Martin Petit	196
Peyrières	124	Longueville	111	St Pardoux du Breuilh	234
Rayet	73	Lougratte	164	St Pierre sur Dropt	138
Rives	115	Monbahus	227	St Sernin de Duras	197
Roumagne	278	Monclar	192	Ste Bazeille	554
Sérignac Péboudou	102	Monflanquin	751	Savignac de duras	120
Seyches	201	Monségur	142	Soumensac	129
St Colomb de Lauzun	146	Monsagnac	142	Ste Colombe de Duras	59
St Etienne de Villeréal	145	Montastruc	122	Villeneuve de Duras	114
St Martin de Villeréal	54	Montignac de L	170	Virazeil	481
St Pardoux Isaac	161	Montignac T	70	TOTAL	5310
St Quentin du Dropt	115	Monviel	37		
Tourliac	46	Moulinet	94		
Villeréal	237	Nicoles	122		
TOTAL	4740	Pailloles	126		
		Paulhiac	131		
		Pinel Hauterive	181		
		Puymiclan	168		
		St Aubin	149		
		St Barthélémy	140		
		St Etienne de F	305		
		St Eutrope	274		
		Ste Livrade	799		
		Salles	130		
		Taillebourg	34		
		Tombeboeuf	101		
		Varès	272		
		Verteuil	112		
		Villebramar	54		
		TOTAL	9100		

Sud d'Agen		Sud du Lot	
Andiran	78	Aiguillon	503
Bruch	225	Allez et Cazeneuve	262
Calignac	223	Auradou	166
Espiens	145	Bajamont	354
Feugarolles	287	Bazens	182
Fieux	148	Beauville	181
Francescas	155	Blaymont	138
Fréchou	121	Bourran	248
Lamontjoie	125	Cassignas	65
Lasserre	42	Castella	140
Lavardac	277	Cauzac	199
Mézin	197	Clermont Dessous	254
Moncaut	245	Colayrac Saint Cirq	578
Moncrabeau	278	Cours	91
Montagnac sur A	202	La Croix Blanche	322
Montesquieu	262	Dolmayrac	283
Nérac	914	Dondas	94
Nomdieu	70	Engayrac	66
Poudenas	81	Foulayronnes	421
Réaup Lisse	239	Frégimont	88
St Pé St Simon	117	Frespech	115
St Viencent de L	104	Galapian	75
Ste Maure de P	180	Granges sur Lot	60
Saumont	70	Hautefrage la Tour	271
Sos	208	Lacépède	91
Thouars	98	Lafitte sur Lot	222
Villeneuve de M	156	Lagarigue	82
Fals	123	Laroque Timbaut	330
Brax	198	Laugnac	153
Aubiac	320	Lusignan Petit	116
Astaffort	376	Madaillan	249
Ste Colombe en B	539	Monbalen	190
Moirax	345	Montpezat d'Agenais	216
Roquefort	117	Pont du Casse	31
Estillac	208	Port Sainte Marie	268
Laplume	368	Prayssas	253
Sauveterre St D	172	Puymirol	197
St Sixte	89	Saint Antoine de Ficalba	140
St Nicolas de la B	93	Saint Caprais de Lerm	203
Caudecoste	183	Saint Hilaire de Lusignan	277
Cuq	118	Saint Jean de Thurac	231
Sérignac	202	Saint Laurent	48
Layrac	713	Saint Martin de Beauville	86
Marmont Pachas	57	Saint Maurin	166
TOTAL	9468	Saint Pierre de Clairac	288
		Saint Robert	88
		Saint Romain le Noble	189
		Saint Salvy	80
		Saint Sardos	126
		Saint Urcisse	102
		Sainte Colombe de V	220
		Sauvagnas	185
		La Sauvetat de Savères	109
		Sembas	81
		Tayrac	147
		Le Temple sur Lot	375
		Total	10695

NOTE DE L'AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE

Rapport annuel du maire sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement
(loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement)
Note d'information de l'agence de l'eau Adour-Garonne



Edition 2013 - Chiffres 2012

REDEVANCES - AIDES : l'agence de l'eau vous informe

L'article 161 de la loi relative à l'énergie (L. 2010-788) du 12 juillet 2010, lequel impose désormais aux maires de joindre à son rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement, la note établie chaque année par l'agence de l'eau de l'office de l'eau sur les redevances, figurent sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.



POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès des usagers (consommateurs, activités économiques) en application des principes de prévention et de réparation des dommages à l'environnement (loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006). Elles sont regroupées au titre de la solidarité de bassin. La majeure partie des redevances est perçue dans la facture d'eau payée par les abonnés domestiques aux services des eaux (mairies ou syndicats d'eau ou leurs délégataires). **Chaque habitant contribue ainsi individuellement à cette action au service de l'intérêt commun et de l'environnement, au travers du prix de l'eau.**



COMMENT CELA FONCTIONNE-T-IL ?

La logique est simple : tous ceux qui utilisent de l'eau en altèrent la qualité et la disponibilité.

- Tous les habitants, via leur abonnement au service des eaux, s'acquittent donc de la **redevance de pollution**, que leur habitation soit raccordée au réseau d'assainissement collectif ou équipée d'un assainissement individuel. Ceux qui sont raccordés à l'égout s'acquittent, en plus, de la **redevance pour modernisation des réseaux de collecte**. Dans les deux cas, les habitants paient en fonction de leur consommation d'eau.
- Une autre redevance dite « prélèvement » est due par les services d'eau en contre partie de leurs prélèvements de ressources en eau dans le milieu naturel. Elle est répercutée sur la facture d'eau des abonnés au service de l'eau.
- Les autres usagers de l'eau paient également des redevances selon des



modalités propres à leurs activités (industriels, agriculteurs, pêcheurs... par exemple).

- Le service de l'eau collecte les redevances pour le compte de l'agence de l'eau. Le taux est fixé par **le comité de bassin où sont représentés les décideurs et toutes les familles d'usagers de l'eau, y compris les consommateurs**. Ces taux tiennent compte, sur l'ensemble du bassin hydrographique, des zones de fragilité des ressources en eau et de l'ampleur et de la nature des mesures à prendre pour les préserver ou les remettre en bon état.

COMBIEN COUTENT LES REDEVANCES ?

En 2012, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à 252 millions d'euros dont 213 en provenance des factures d'eau.

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau en 2012 ?



A QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, les agences de l'eau apportent, dans le cadre de leurs programmes d'intervention, des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides limitent d'autant l'impact des investissements des collectivités sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau en 2012 ?





Exemples d'actions aidées en 2012 par l'agence de l'eau dans le bassin Adour-Garonne

Pour dépolluer les eaux

- 7 nouvelles stations d'épuration mises aux normes européennes, dont 2 supérieures à 10 000 équivalent habitants.

Pour préserver les ressources en eau potable

- La définition des aires d'alimentation des 66 captages stratégiques du SDAGE est achevée : les plans d'actions territoriaux les concernant sont en cours de réalisation ou de définition.
- Sur le 9e programme, l'Agence aura financé 10 322 ha de mesures agroenvironnementales et 7164 ha en conversion à l'agriculture biologique.

Pour restaurer et protéger les milieux aquatiques et humides, la biodiversité, la qualité de l'eau et la gestion des effets climatiques

- 7025 kilomètres de berges de cours d'eau restaurées ou entretenues.
- 17 910 hectares de surfaces de zones humides protégées.
- 29 ouvrages rendus franchissables par les poissons (continuité écologique).
- 71 % du bassin couvert par des SAGE (schéma d'aménagement et de gestion des eaux).

Pour la lutte contre les pollutions diffuses et toxiques

- 74 aides pour des actions de réduction des usages non agricoles de produits phytosanitaires avec les collectivités.
- 73 opérations de réductions des rejets de produits toxiques concernant les activités industrielles et commerciales.

Pour la gestion solidaire des eaux

- A l'international, 53 opérations engagées dans une dizaine de pays du sud en voie de développement.
- Sur le bassin, 552 opérations liées à la solidarité urbain-rural, bénéficiant spécifiquement aux communes rurales.

Pour la protection du littoral

- 100% de lieux de baignade couverts par un profil de vulnérabilité.

Indicateurs de bassin spécifiques

- 6,2 M€ pour la mise à disposition de 85 Mm³ depuis les ouvrages existants en majorité à vocation hydroélectrique, au titre du soutien d'étiage.



Les 7 bassins hydrographiques
métropolitains

Pour reconquérir le bon état des eaux demandé par la directive cadre sur l'eau, les agences de l'eau recherchent la meilleure efficacité environnementale,

- en privilégiant l'action préventive,
- en aidant les projets les plus efficaces pour les milieux aquatiques,
- en mobilisant les acteurs et en facilitant la cohérence des actions sur les territoires de l'eau,
- en travaillant en complémentarité avec l'action réglementaire et la police de l'eau, en particulier dans la mise en œuvre des objectifs des schémas directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE).

Les six agences de l'eau françaises sont des établissements publics du ministère chargé du développement durable. Elles regroupent 1800 collaborateurs et ont pour mission de contribuer à réduire les pollutions de toutes origines et à protéger les ressources en eau et les milieux aquatiques.



le bassin
Adour-Garonne

Agence de l'eau Adour-Garonne
90 rue du Férétra
31078 Toulouse cedex 4
Tél. : 05 61 36 37 38 - Fax : 05 61 36 37 28



**l'agence de l'eau
Adour-Garonne**

**La carte d'identité
du bassin Adour-Garonne**

Un cinquième du territoire français
Le bassin Adour-Garonne couvre les bassins versants
des cours d'eau qui, depuis les Charentes, le Massif
central et les Pyrénées, s'écoulent vers l'Atlantique
115 000 km², soit 1/5^e du territoire national.

Du point de vue administratif, cela représente
deux régions en totalité - Aquitaine et Midi-Pyrénées -
et quatre en partie : 20 % de l'Auvergne, 18 % de la région
Languedoc, 40 % du et 50 % de Poitou-Charentes.

Sur ses 6 800 000 habitants, 30 % vivent en habitat épars.
C'est un bassin essentiellement rural :
sur les 6 917 communes,
1 453 seulement ont de plus de 400 habitants
et 35 plus de 20 000 habitants,
ces dernières rassemblant 28 % de la population.

Pour en savoir plus : www.eau-adour-garonne.fr

Conception et réalisation : département communication AEGM et AEG
© avril 2013 - Agence de l'eau Adour-Garonne s.r.l. Crédits photos : Agences de l'eau - Fotolia - iStockphoto - P. Barth - J. Allibert - B. Estrade - C. Simon

Changeons de point de vue sur l'eau !



Le développement durable de nos territoires nécessite
un regard neuf sur la valorisation des ressources en eau.
Restaurer le fonctionnement et la biodiversité des milieux
aquatiques, protéger les aires d'alimentation des captages
d'eau potable, lutter contre toutes les pollutions, tels sont
les grands chantiers du Grenelle Environnement
sur lesquels il faut investir.

Les Agences de l'Eau et l'ONEMA sont plus que jamais
aux côtés des collectivités et de leurs élus pour,
ensemble, faire de l'eau une source d'avenir.





SYNDICAT DES EAUX DU NORD DE MARMANDE COMMUNE D'ESCASSEFORT



SYNTHESE DE L'ETUDE



**CONTROLE PERIODIQUES DES
INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON
COLLECTIF**

Année 2011

SOMMAIRE

PREAMBULE	3
1 LE CONTEXTE REGLEMENTAIRE	4
2 LES CHIFFRES CLES	5
3 DEROULEMENT DE L'ETUDE	6
3.1 LES INSTALLATIONS CONTROLEES	6
3.2 LES PRETRAITEMENTS	7
3.3 L'ENTRETIEN	8
3.4 LES FILIERES DE TRAITEMENT	9
4 CLASSIFICATION DES INSTALLATIONS	10
4.1 – BILAN DES CLASSEMENTS.....	11
4.2 – BILAN DE CONFORMITE	15
5 CONCLUSIONS	16

PREAMBULE

Le Syndicat des Eaux et d'Assainissement du NORD DE MARMANDE a confié à SAUR le contrôle périodique de bon fonctionnement et d'entretien des 4500 installations d'assainissement non collectif de son périmètre, dont la commune d'ESCASSEFORT.

L'objectif de ce contrôle est une vérification du bon fonctionnement et de l'entretien des installations existantes. Il doit également permettre de consolider la base de données existante.

Par ailleurs ce contrôle périodique a pour objectif de sensibiliser les utilisateurs d'installations d'assainissement non collectif dans ce domaine et de leur apporter tous conseils et informations réglementaires nécessaires.

Enfin, ce contrôle est un outil d'aide à la décision pour les élus, qui permet de mettre en évidence les installations critiques (danger pour la salubrité publique ou pollution environnementale) où des réhabilitations sont urgentes.

Cette étude est menée en quatre phases :

- Recueil des données
- Contrôle périodique de bon fonctionnement des installations sur le terrain
- Conseils aux usagers
- Perspectives d'amélioration

Ce rapport de synthèse constitue le bilan des contrôles périodiques de bon fonctionnement des installations d'assainissement de la commune.

1 LE CONTEXTE REGLEMENTAIRE

L'assainissement non collectif (ANC) ou « autonome » se définit comme « tout système d'assainissement effectuant la collecte, le prétraitement, l'épuration, l'infiltration ou le rejet des eaux usées domestiques des immeubles non raccordés au réseau public d'assainissement ».

Afin de remédier aux insuffisances constatées en matière d'assainissement non collectif, un nouveau dispositif législatif a été mis en place. L'objectif de cette réglementation est de protéger efficacement les ressources en eau et d'éliminer tout risque pour la salubrité publique.

La loi sur l'eau 92-3 du 3 janvier 1992 revue en décembre 2006 donne des compétences et des obligations nouvelles aux communes en matière d'assainissement non collectif. Elle leur impose de délimiter après enquête publique les zones relevant de l'assainissement collectif et celles relevant de l'assainissement autonome. Les communes prennent obligatoirement en charge les dépenses de contrôle des systèmes d'assainissement non collectif.

L'arrêté du 7 décembre 2009 fixe les prescriptions techniques applicables à l'ANC, et les modalités de mise en œuvre du contrôle technique que doivent exercer les communes. Ce contrôle comprend :

- Le contrôle de conception et de réalisation pour les installations neuves
- Le contrôle des installations existantes (diagnostic initial et bon fonctionnement)

L'ensemble de ces prestations obligatoires, relatives à l'assainissement non collectif doit être organisé sur l'ensemble du territoire, au plus tard le 31 décembre 2005.

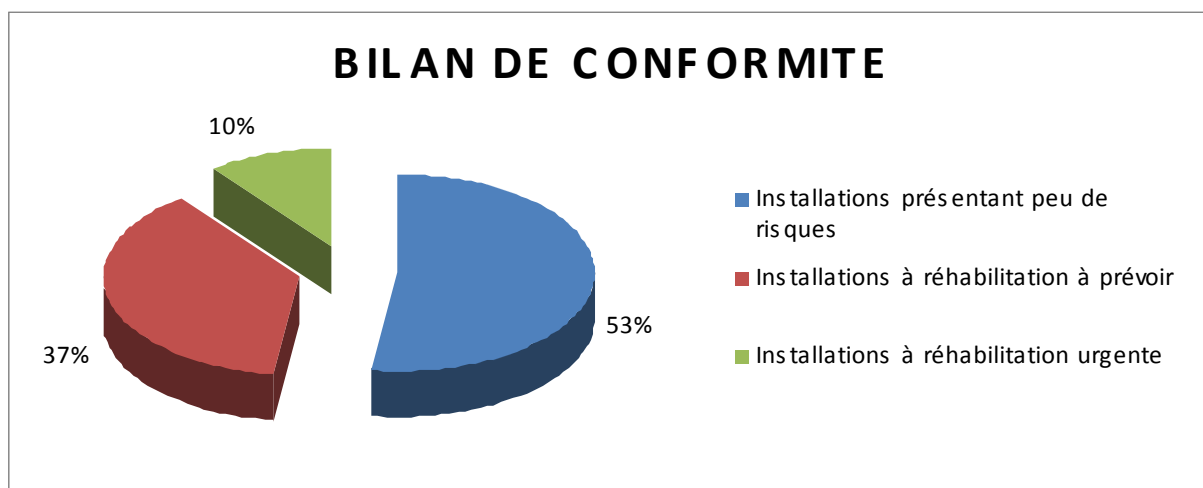
Les obligations de l'usager en matière d'assainissement individuel sont fixées par la réglementation applicable et par le règlement de service du SPANC :

- Justifier des règles de conception et d'implantation pour toutes les nouvelles installations ;
- Justifier de l'existence d'un dispositif d'assainissement qui fonctionne pour toutes les installations existantes.

2 LES CHIFFRES CLES

BILAN DES CONTROLES	TOTAL	%
Installations d'assainissement non collectif recensées	180	100%
Contrôles réalisés	155	86%
Installations n'ayant pu faire l'objet du contrôle	25	14%
Refus de contrôle	0	0%

CONFORMITE DES DISPOSITIFS	TOTAL	%
Installations présentant peu de risques	81	52%
Installations à réhabilitation à prévoir	58	37%
Installations à réhabilitation urgente	16	10%



3 DEROULEMENT DE L'ETUDE

Le contrôle périodique des installations existantes d'assainissement non collectif s'est déroulé au cours de l'année 2011.

Le présent rapport concerne les 155 installations ayant pu faire l'objet de ce contrôle.

Les dispositifs n'ayant pu faire l'objet du contrôle (cas des maisons secondaires, inhabitables ou ayant fait l'objet d'un contrôle du neuf récemment) seront intégrés dans une tournée spécifique.

3.1 Les installations contrôlées

Le listing complet des installations contrôlées (Nom de l'occupant et/ou du propriétaire + Référence cadastrale) se trouve en **annexe n°1**.

Le listing des installations n'ayant pu faire l'objet du contrôle est mentionné en **annexe n°2**, ainsi que les raisons de cette impossibilité.

La grande majorité des logements sont des résidences principales, 86% contre 5% de résidences secondaires. Les logements dits « autres » correspondent à des habitations en vente, inhabitées, maisons de vacances,...

TYPE D'HABITATIONS		%
Principale	134	86%
Secondaire	7	5%
Autres	14	9%
Total	155	100%

La majorité des dispositifs ont plus de 20 ans de fonctionnement.

AGE DES DISPOSTIFS D'ANC		%
Moins de 10 ans	34	22%
Entre 10 et 20 ans	34	22%
Plus de 20 ans	81	52%
Inconnu	6	4%
Total	155	100%

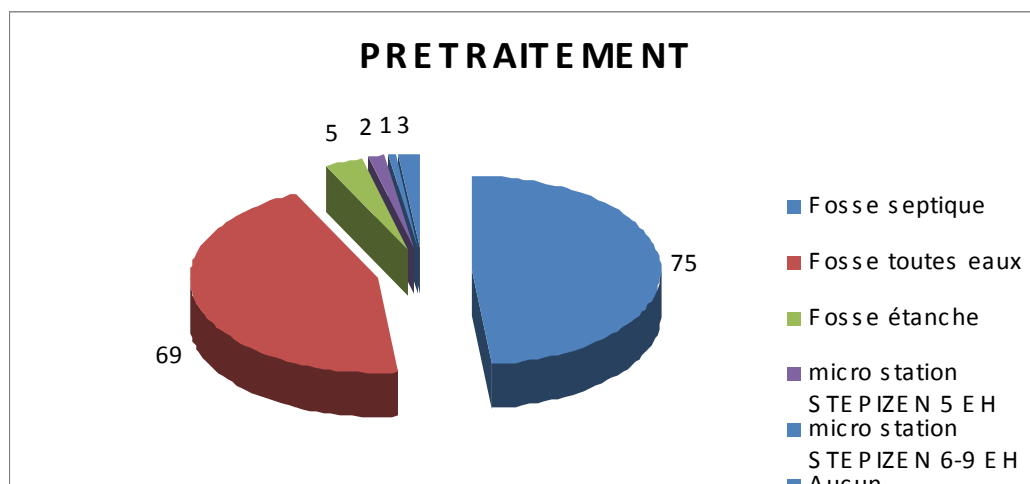
3.2 Les prétraitements

Avec plus de 48% des habitations équipées, la fosse septique constitue la majorité des prétraitements contre 45% pour la fosse toutes eaux.

Nous avons pu constater le rejet direct (ou après un simple dégraissage) des eaux ménagères dans le milieu naturel dans de nombreux cas.

Notons que sur la commune 5 habitations sont équipées d'une fosse étanche, dispositif nécessitant une vidange régulière (4.3. Entretien).

Près de 54% (83) des habitations de la commune sont équipées d'un bac à graisse.



PRETRAITEMENT	NBR	%
Fosse septique	75	48%
Fosse toutes eaux	69	45%
Fosse étanche	5	3%
micro station STEPIZEN 5 EH	2	1%
micro station STEPIZEN 6-9 EH	1	1%
Aucun	3	2%
TOTAL	155	100%

3.3 L'entretien

Nous pouvons constater que 12% des éléments de prétraitements nécessiteront une remise à niveau des regards de visite afin de faciliter les futurs contrôles et vidanges.

ELEMENTS DE PRETRAITEMENT	Nombre	Sans Accès	% Sans Accès	Avec Accès
FOSSE ETANCHE	5	0	0%	5
BAC A GRAISSES	83	5	6%	78
FOSSE TOUTES EAUX	69	8	12%	61
FOSSE SEPTIQUE	75	14	19%	61
TOTAL			12 %	88 %

Notons que 14% des éléments de prétraitement nécessitent une vidange ou un entretien immédiat.

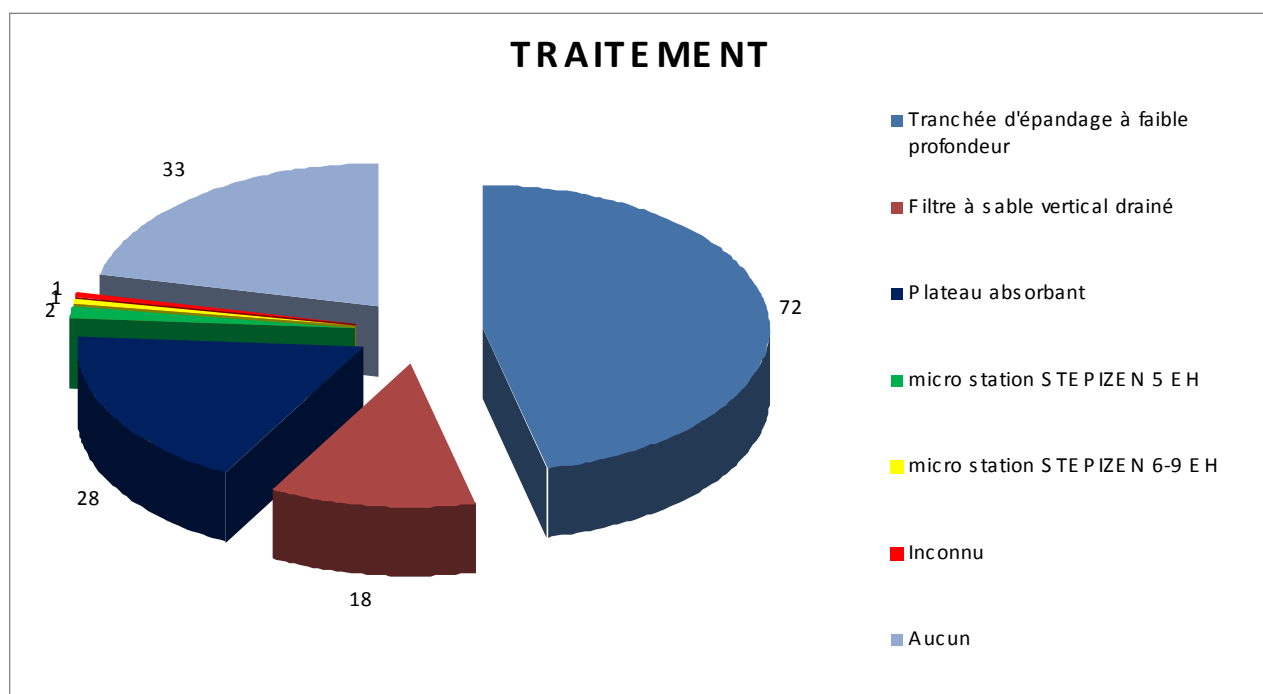
ELEMENTS DE PRETRAITEMENT	Nombre	A vidanger en urgence	A vidanger dans les 6 mois	% à vidanger
FOSSE ETANCHE	5	2	3	100%
BAC A GRAISSES	83	16	67	100%
FOSSE TOUTES EAUX	69	4	1	7%
FOSSE SEPTIQUE	75	10	3	17%
TOTAL	232	14 %	32 %	44 %

Depuis le diagnostic de l'existant, 217 m3 de boues ont été extraits des dispositifs de prétraitement.

3.4 Les filières de traitement

122 dispositifs avec une filière de traitement ont été recensés et 33 habitations ne possèdent pas de traitement. La filière majoritaire est celle de la tranchée d'épandage (72 cas – 46%). Elle est adaptée à des sols présentant une bonne perméabilité et sans nappe souterraine à proximité (1,20 m).

Nous avons constaté la présence de 28 plateaux absorbants. Cette filière développée à partir des années 60 n'est plus autorisée dans les constructions neuves depuis 1982. En effet un des problèmes majeurs provient du colmatage de cette filière et d'une efficacité assez limitée.



Nous avons pu observer que plusieurs utilisateurs ont une mauvaise connaissance voire une méconnaissance de leurs installations (prétraitement et traitement).

TRAITEMENT	NBR	%
Tranchée d'épandage à faible profondeur	72	46%
Filtre à sable vertical drainé	18	12%
Plateau absorbant	28	18%
micro station STEPIZEN 5 EH	2	1%
micro station STEPIZEN 6-9 EH	1	1%
Inconnu	1	1%
Aucun	33	21%
TOTAL	155	100%

4 CLASSIFICATION DES INSTALLATIONS

Afin de déterminer le fonctionnement du dispositif et son impact sur le milieu, une appréciation est portée sur les différents critères définis par le syndicat des eaux.

- Système (présence des éléments constitutifs d'un assainissement individuel)
- Fonctionnement du dispositif (gênes engendrées par le fonctionnement du dispositif)
- Risque sur la salubrité publique et l'environnement

Une note est attribuée en fonction des caractéristiques observées.

	CRITERES	NOTE	CLASSEMENTS
SYSTEME	DISPOSITIF	0	Complet : le dispositif possède tous les éléments pour fonctionner
		1	Sans information : sur tout ou partie de la filière, inaccessible
		2	Partiel : le dispositif n'a pas tous les éléments requis pour fonctionner
		4	Inexistant : le prétraitement et le traitement sont absents du dispositif
	ETAT	0	bon état général
		1	Mauvais état : dégradation, déformation, corrosion de certains ouvrages
	CONFORMITE	0	Conforme : l'installation est conforme par rapport à la date de sa réalisation
		1	Non-conforme : l'installation n'est pas conforme par rapport à la date de sa réalisation
FONCTIONNEMENT		0	Satisfaisant : fonctionnement correct, pas de canalisation en charge...
		1	Aléatoire : canalisations en charges, résurgences légères, odeurs...
		2	Insuffisant : rejets d'eaux usées ou résurgences importantes, odeurs importantes...
RISQUE	IMPACT	0	Inconnu : aucun élément ne permet de déterminer l'impact
		0	Nul : les eaux usées sont traitées et leur rejet est sans effet sur l'exutoire
		1	Faible: les eaux rejetées au milieu naturel polluent l'exutoire épisodiquement (période hivernale)
		2	Elevé: les eaux rejetées vers le milieu naturel polluent l'exutoire
	DENSITE	0	Isolé : moins de 3 immeubles espacés de l'ordre de 50 mètres
		1	Dense : plus de 2 immeubles espacés de l'ordre de 50 mètres
	OCCUPATION	0	Faible : 1 à 2 occupants
		1	Forte : 3 occupants et plus

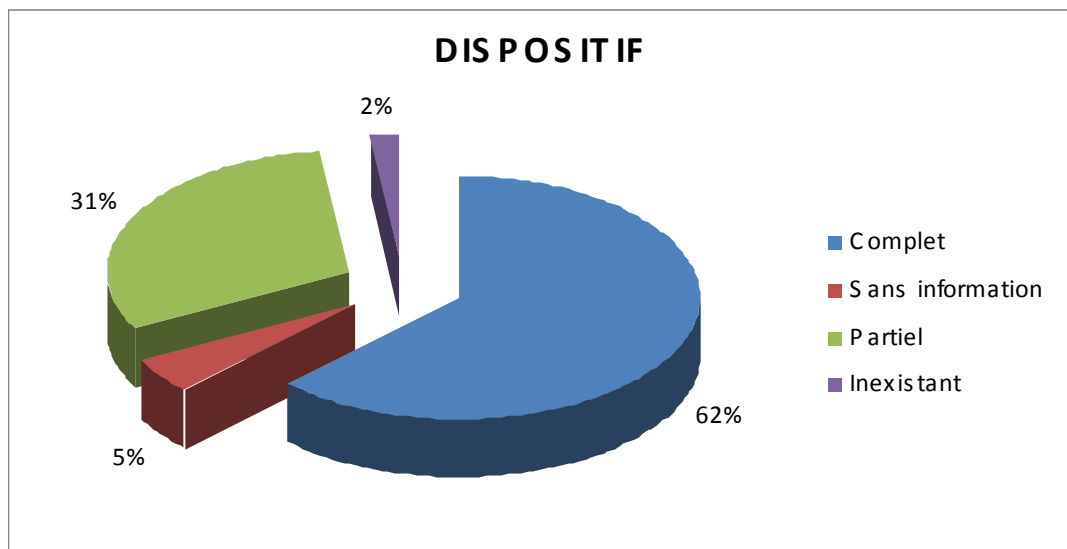
Ce dispositif a pour objectif de déterminer dans un premier temps la conformité du dispositif en fonction de sa date de réalisation. On identifie également sa complétude et son état apparent.

Par ailleurs le fonctionnement de l'installation également est évalué.

Les risques engendrés par le système sont appréciés selon l'impact du système sur l'environnement, la densité de l'habitat environnant, et l'occupation de l'habitation.

4.1 – Bilan des classements

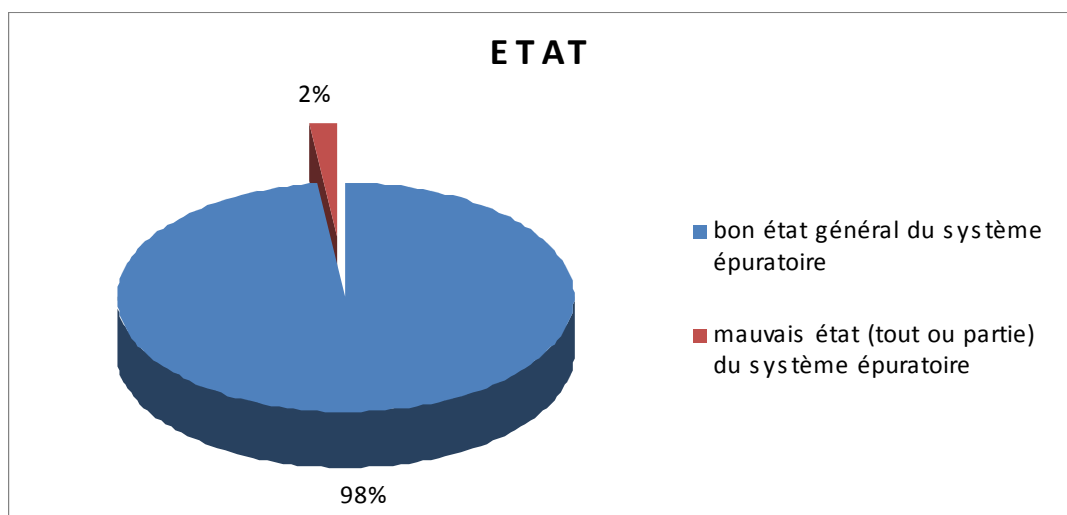
	CRITERES	CLASSEMENTS	TOTAL	%
SYSTEME	DISPOSITIF	Complet	97	63%
		Sans information	7	5%
		Partiel	48	31%
		Inexistant	3	2%
	ETAT	bon état général du système épuratoire	145	98%
		mauvais état (tout ou partie) du système épuratoire	3	2%
	CONFORMITE	conforme à la date de réalisation de l'installation	46	34%
		non-conforme à la date de réalisation de l'installation	89	66%
FONCTIONNEMENT		Installation au fonctionnement satisfaisant	125	81%
		Installation au fonctionnement aléatoire	26	17%
		Installation au fonctionnement insuffisant	4	3%
RISQUE	IMPACT	Inconnu: aucun élément ne permet d'identifier l'impact	11	7%
		Nul: les eaux usées sont traitées et leur rejet est sans effet sur l'exutoire	69	45%
		Faible: les eaux rejetées au milieu naturel polluent l'exutoire épisodiquement (période hivernale)	20	13%
		Elevé: les eaux rejetées vers le milieu naturel polluent l'exutoire	55	35%
	DENSITE	Isolé : moins de 3 immeubles espacés de l'ordre de 50 mètres	106	68%
		Dense : plus de 2 immeubles espacés de l'ordre de 50 mètres	49	32%
	OCCUPATION	Faible : 1 à 2 occupants	99	64%
		Forte : 3 occupants et plus	56	36%



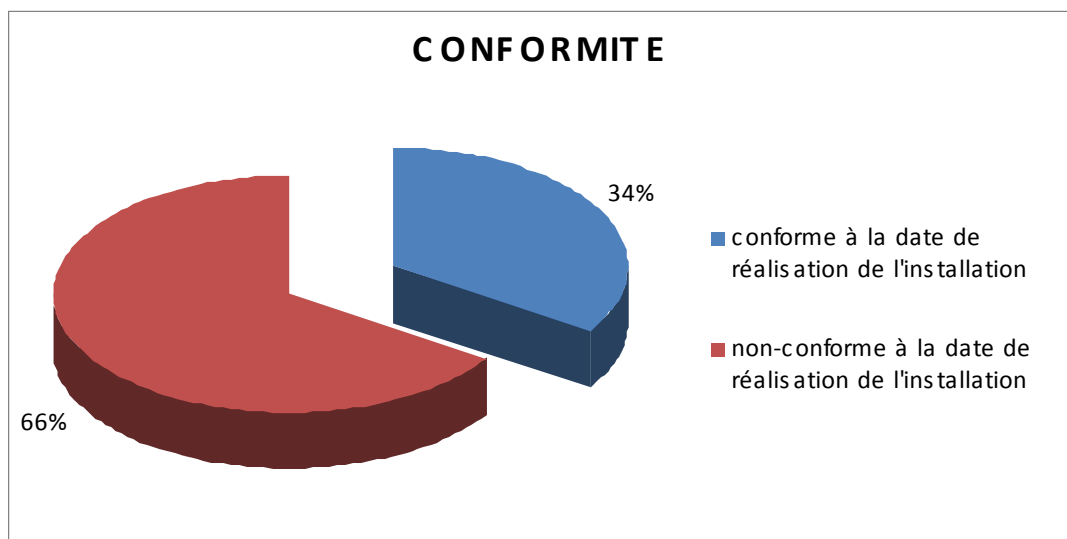
3 habitations sont dépourvues d'un système d'assainissement entraînant un rejet direct des effluents sans traitement.

Pour les 48 dispositifs incomplets (soit 31% des habitations), nous pouvons distinguer deux cas :

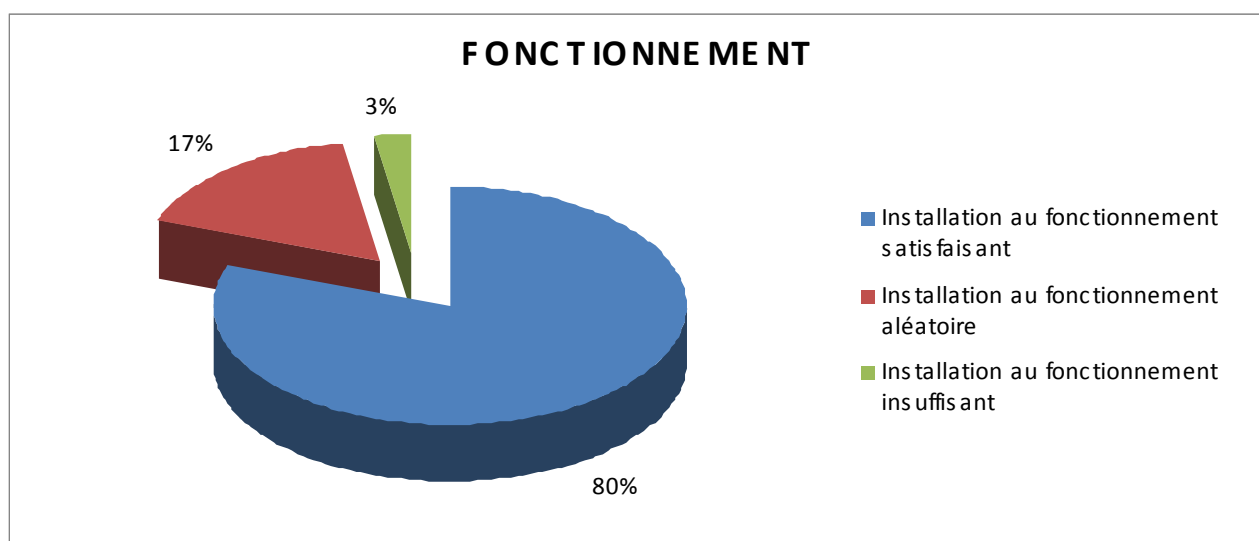
- 1- Après passage dans une fosse septique ou une fosse toutes eaux, l'effluent est rejeté sans traitement, par conséquent pour ces habitations, la mise en place d'une filière de traitement sera nécessaire.
- 2- Une partie de l'effluent n'est pas prétraité, soit il rejoint directement le système de traitement ou alors il n'est pas non plus traité. Il faut dans ce cas ajouter un élément de prétraitement, ou installer une filière complète.



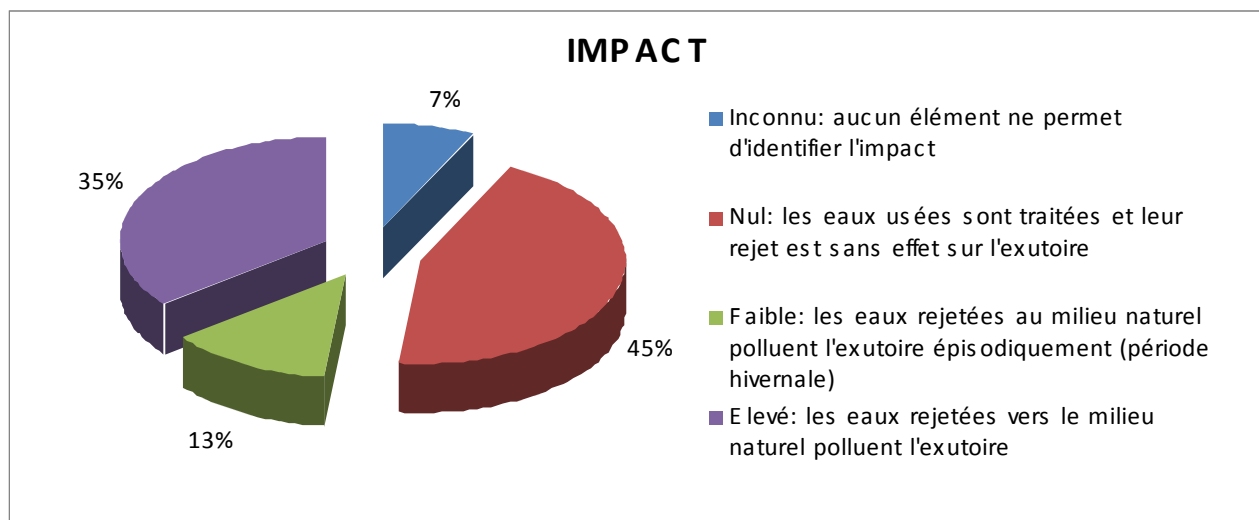
145 dispositifs sont en bon état général sans marques visibles de dégradations, déformations ou corrosions des ouvrages.



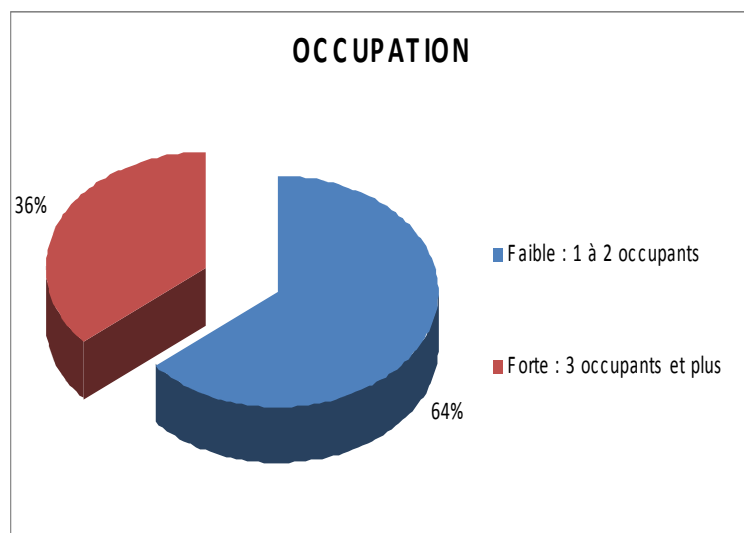
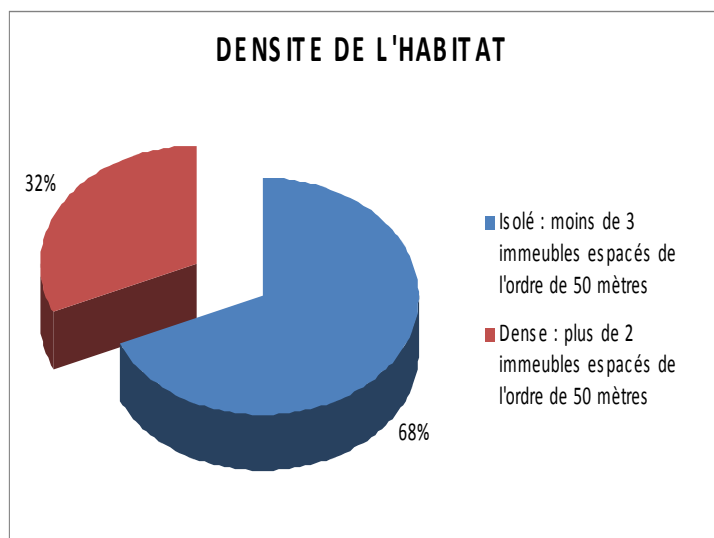
89 dispositifs ne sont pas conformes aux normes réglementaires en vigueur lors de la date de leurs réalisations.



4 dispositifs ont un fonctionnement insuffisant et 17% des dispositifs ont un fonctionnement aléatoire dû le plus souvent à un défaut d'entretien. (Voir annexe n°4).



L'impact des rejets sur le milieu naturel n'est pas négligeable, puisque près de 13% des dispositifs polluent l'exutoire naturel de façon épisodique (dans 20 cas) ou de façon constante (55 cas). Ceci correspond en majeure partie aux habitations avec un dispositif incomplet ou fonctionnant mal. (Voir liste annexe N°5)



La configuration de l'habitat sur le parc communal d'assainissement individuel est plutôt du type isolé et faiblement occupé.

4.2 – Bilan de conformité

Les classes de conformités sont les suivantes :

CONFORMITE DES DISPOSITIFS	TOTAL	%
Installations présentant peu de risques	81	52%
Installations à réhabilitation à prévoir	58	37%
Installations à réhabilitation urgente	16	10%

Le contrôle périodique de bon fonctionnement des installations d'assainissement non collectif a permis de montrer que près de 52% des installations fonctionnent correctement ou présentent peu de risques pour l'environnement et/ou la salubrité publique.

Pour 56 dispositifs, le système épuratoire est complet, en bon état apparent avec un fonctionnement satisfaisant, l'impact sur le milieu est sans risque.

16 dispositifs sont à réhabiliter en urgence. Ce sont des habitations sans dispositif de traitement ou qui rejettent les eaux après un simple prétraitement dans le milieu naturel avec des risques environnementaux et sanitaires.

La classe de conformité pour chacune des habitations contrôlées est disponible en annexe n°1.

5 CONCLUSIONS

L'état des lieux des installations d'assainissement non collectif sur la commune d'ESCASSEFORT, constitue une étape déterminante dans le processus de lutte contre les pollutions diffuses.

Nous avons constaté que près de 37% des installations seraient à réhabiliter à moyen terme, à l'exception d'une zone présentant un risque sanitaire et/ou environnemental plus sensible :

- Pagnasou,
- L'Hôpital
- Cante Lauzette

On peut noter enfin, que pour la plupart des installations diagnostiquées ayant une réhabilitation à envisager (à prévoir ou urgente), on remarque des contraintes particulières au niveau de l'habitat, de la superficie des parcelles ou encore de la nature et perméabilité des sols.

Le rôle du SPANC sera déterminant pour préserver les ressources naturelles du syndicat en assurant :

- Un accompagnement des transactions immobilières visant à inciter voire obliger la réhabilitation des installations défectueuses.
- Le contrôle périodique avec un accompagnement éventuellement de l'entretien des installations.

La gestion des déchets en Val de Garonne : perfectionner les dispositifs en place et s'étendre à un nouveau territoire

Les deux missions essentielles du service Environnement de Val de Garonne Agglomération sont l'organisation de la collecte des déchets ménagers et la gestion des déchèteries de son territoire.

Mise en place fin 2010, la collecte sélective des déchets ménagers en bacs individuels a pour objectif de capter et valoriser davantage de déchets recyclables issus de Val de Garonne Agglomération, et de diminuer la quantité d'ordures ménagères destinées à l'enfouissement. VGA collecte les déchets puis confie leur traitement au SMIVAL, le Syndicat Mixte de Valorisation et Traitement des Déchets Ménagers de Lot-et-Garonne.

- 2011 a donc été la première année d'expérience de VGA et de ses habitants dans l'exercice de ce nouveau mode de collecte. Une année qui conforte l'agglomération dans ce choix puisque les chiffres montrent déjà clairement que l'objectif principal a bien été atteint :

Evolution des tonnages de déchets entre 2011 et 2010 ramenés à la population :

- Tonnage d'ordures ménagères collectées : - 23 %
243 kg / habitant / an
- Tonnage d'emballages recyclables collectés : + 40 %
55 kg / habitant / an
- Tonnage de verre collecté (apport volontaire) : + 21 %
29 kg / habitant / an

Gestion des prestations de tri des emballages recyclables et d'enfouissement des ordures ménagères de la collectivité par le SMIVAL depuis le 1^{er} juillet 2011.



- Coût du service de la collecte sélective : 3,9 millions d'euros

- Recettes : Vente de matériaux 215 000 €, Eco-Emballage 255 000 €



- Service Communication, Voirie

A noter : les centres techniques d'enfouissement de Lapuyade (33) et de Nicole (47) récupèrent au moins 75 % du biogaz issu de la fermentation des déchets pour le transformer en électricité.

- On constate également que les **consignes de tri** ont été bien comprises par les habitants du Val de Garonne puisque :

- Le taux de refus (erreur de tri) constaté sur l'année 2011 était de 19.2 % alors que la moyenne nationale était de 25 %. Objectif 2012 : atteindre 17 %
- Le taux de valorisation globale des déchets (hors gravats) était de 36 % en 2011 contre 30 % en 2010

A noter : le service de collecte sélective des déchets ménagers de VGA a obtenu en 2011 le Label Qualitri délivré par l'ADEME et Eco Emballages

- Du côté des **déchèteries**, en 2011, VGA proposait 5 sites : Marmande (Charrié), Tonneins, Sainte-Bazille, Le Mas d'Agenais, Meilhan-sur-Garonne.

- Nombre de visites : 154 055 (+ 42 %)
- Gestion des déchèteries : 616 386 €

Une modernisation des installations de transfert ainsi que la sécurisation de la déchèterie de Charrié ont nécessité divers aménagements gérés par le service environnement de VGA, tels que la construction d'un quai de transfert pour le tri sélectif, la mise en place de barres de sécurité anti-chute devant les bennes, la réalisation de marquages au sol ou la sécurisation de l'enceinte pour lutter contre les intrusions.



- Coût de l'opération : 32 000 €
- Services Voirie

Le service Environnement c'est :

- 1 Directeur de Service
- 1 Responsable de la Collecte
- 1 Responsable Déchèterie
- 1 Chargée de Mission
- 4 Ambassadeurs du Tri
- 1 Assistante